

**Association Française
pour l'Etude de l'Age du Fer**

Bulletin n°20

2002

A.F.E.A.F

Contributions de la journée d'informations de l'AFEAF tenue au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye en janvier 2002

LE MOT DU PRESIDENT

**In Mémoriam,
Jacques-Pierre MILLOTTE.**

Professeur émérite à l'Université de Franche-Comté.
Membre ordinaire de l'Institut archéologique allemand.
Ancien Directeur de la Circonscription des Antiquités Préhistoriques de Franche-Comté.
Ancien vice-président de la Commission régionale de l'Inventaire général.
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Croix de guerre 39-45
Commandeur des Palmes académiques
Commandeur des Arts et Lettres.
Président d'honneur de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer.
Grand prix de l'Archéologie.

Au lendemain de la guerre 1939-1945, la Protohistoire française sortait d'une semi-léthargie qui remontait au début des années 20. Cette carence concernant l'étude des Âges des métaux résultait de multiples facteurs, aussi différents que la mort au champ d'honneur de J. Déchelette en 1914 ou le poids des recherches accordées au Paléolithique dans l'entre-deux guerres. Durant cette période, rares furent les savants qui tentèrent de défendre la Protohistoire française. A ce titre, l'archéologue franc-comtois, M. Piroutet, a droit à notre reconnaissance. Hasard du mouvement de la recherche, ou non, ses travaux sur le premier Âge du Fer et le secteur des Moidons nous amènent au coeur de lieux quotidiennement traversés par Jacques-Pierre Millotte. Après 1946, quelques uns, à l'instar de J.-J. Hatt et P.-R. Giot qui se dépensèrent sans compter, décidèrent de combattre pour un renouveau de la Protohistoire nationale. Ils surent montrer à leurs collègues et à leurs disciples qu'existaient, en matière de recherche et d'organisation, des modèles en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Suisse ou en Allemagne.

C'est dans ce contexte que Jacques-Pierre Millotte allait tenter, pour la Franche-Comté, de promouvoir un renouveau des études sur la Préhistoire en général et sur les Âges des Métaux en particulier. Des circonstances favorables lui permirent de mener à bien cette longue tâche. Dès les années 1949-1950, alors qu'il était professeur de l'enseignement secondaire, il profita largement du concours, non seulement de savants français comme A. Leroi-Gourhan, J.-J. Hatt ou L. Lerat, mais aussi de maîtres étrangers réputés comme les Professeurs E. Vogt, W. Dehn, W. Kimmig ou M.R. Sauter, qui mirent à sa disposition leur savoir et leurs admirables bibliothèques. En 1957, la création de la Direction des Antiquités Préhistoriques de Franche-Comté et le détachement de Jacques-Pierre Millotte au C.N.R.S., aidèrent à la mise en place d'un dispositif efficace. Mais, jusque là, la Franche-Comté restait écartelée entre les pôles de Strasbourg et de Lyon, ce qui ne facilitait guère, sur place, une action cohérente.

La création d'une chaire d'Archéologie classique, placée sous l'autorité du doyen Lerat, contribue alors à renforcer l'institution naissante, non seulement en lui donnant des locaux mais aussi en patronnant, à Besançon, une série de cours consacrés à la Pré- et Protohistoire, tandis que dans ces années Jacques-Pierre Millotte participait à l'enseignement universitaire à Paris I. En 1963, sa thèse sur «Le Jura et les Plaines de la Saône aux Âges des Métaux» est publiée aux Annales Littéraires de l'Université de Besançon, de même que sa thèse complémentaire sur la Lorraine. Dans l'Historiographie, celle-ci prend une juste place après les travaux de W. Kimmig sur les Champs d'Urnes vers 1954, ceux de Muller-Karpe sur la chrono-typologie vers 1959, et ceux de J.-J. Hatt sur la périodisation du Bronze, et notamment du Bronze final, vers 1961. La

thèse est dans l'esprit des grandes monographies régionales que l'on conduit, à cette époque, également en Histoire ; elle rejoint des préoccupations géographiques très sensibles à l'auteur. A partir de 1964, l'enseignement de Pré- et Protohistoire se renforce dans l'Université de Franche-Comté, avec la création d'un poste de Maître Assistant en Archéologie préhistorique puis sa transformation en Maîtrise de Conférences et finalement en Chaire professorale, postes successivement occupés par Jacques-Pierre Millotte. A cette date, les Universités françaises où la Pré- et la Protohistoire est enseignée se comptent sur moins des deux mains.

Ainsi naissait progressivement, à Besançon, un ensemble groupant enseignement, recherche et administration territoriale sous l'égide des Ministères de l'Éducation et des Affaires Culturelles. Après 1968, une Unité de Recherche associée au C.N.R.S. puis une Unité du Centre de Recherches Archéologiques (C.R.A., C.N.R.S.) parachevaient l'édifice. Besançon devenait pour le Nord-Est de la France une sorte de base pour l'étude des Ages des Métaux, puis, plus tard, une autre base pour l'étude du Néolithique. Pour Jacques-Pierre Millotte, un triple objectif devait alors être atteint dans des délais raisonnables. Pour l'enseignement, des cours portant sur toutes les périodes de la Pré- et Protohistoire furent organisés, conduisant des étudiants de plus en plus nombreux aux divers grades universitaires et à leur insertion dans la vie professionnelle. Des fouilles programmées ou de sauvetage, menées par des équipes dynamiques, furent entreprises pour obtenir des informations sur le passé de la Franche-Comté, de l'émergence de l'homme dans le Jura à la chute du monde celtique. Des équipes successives exploitèrent les résultats obtenus sur le terrain avec un intérêt particulier pour la connaissance du paléo-environnement, de la paléo-métallurgie, des interprétations spatiales, ethnoarchéologiques ou sociales.

Dans ce concert, le Professeur Jacques-Pierre Millotte apparaît comme un chef d'orchestre, un coordinateur et un animateur. Contraint de faire front de tous côtés, il ne ménage pas ses efforts pour grouper les bonnes volontés et assumer des tâches administratives souvent fastidieuses. Il reconnaissait volontiers que sans le concours de bonnes volontés évidentes, professionnelles ou bénévoles, ses efforts seraient demeurés vains. Il se plaisait aussi à citer les responsables qui l'accueillirent, l'écoutèrent avec patience et lui fournirent les moyens nécessaires à la réalisation de divers programmes. Dans l'Université, une collaboration fructueuse s'établit entre la Chaire d'Archéologie Préhistorique et celle d'Histoire Ancienne, présidée par doyen P. Lévêque, leurs préoccupations étant souvent communes ; collaboration également, au delà des cloisons formelles, avec la Faculté des Sciences et des Techniques, le doyen J. Thiébaud et le Professeur N. Théobald ayant été des fédérateurs avisés. Il n'oubliait pas non plus le rôle des Musées, de Besançon et de la Région, comme instrument pédagogique et de vulgarisation scientifique, comme lieu fondamental du dépôt des collections et comme outil de travail aux chercheurs.

Ce rassemblement, cette réussite n'aurait sans doute été guère possibles, sans, tout à la fois, la simplicité et l'entregent du Professeur Millotte, son humour et son sérieux, ses inquiétudes et son optimisme fondamental, la confiance qu'il a mise dans ses élèves et ses amis, avant sa retraite en 1982 et finalement jusqu'à sa disparition en 2002. Ils n'aurait sans doute pas été possibles, non plus, sans la disponibilité et la gentillesse extrêmes de Madame Juliette Millotte, son épouse. En 1982, il fait partie des fondateurs de l'AFEAF ; devient son Président de 1983 à 1994 puis son Président d'Honneur en 1994. Au dernier colloque de Charleville-Maizières en mai 2001, il était, comme à chaque colloque, pleinement des nôtres, avec sa verve habituelle. Le 7 février 2002, nous fûmes quelques derniers à avoir rencontré Jacques-Pierre Millotte, à Besançon, à la Faculté des Lettres ou à la D.R.A.C., disert, affable, curieux de tout, avisé dans ses conseils. Une nouvelle fois, nous nous sommes entretenus de l'Association. Il s'est éteint le mardi 12 février en homme de passion, de mérite et d'honneur. Il repose au cimetière de Port-Lesney dans le Jura.

Alain Daubigny
Président de l'AFEAF.
Besançon, le 15 février 2002.

SOMMAIRE

Karl BOUCHE - Les fouilles archéologiques de l'ensemble funéraire aristocratique d'époque gauloise de Raillancourt-Sainte-Olle (Nord).....p. 7

Ph. GRUAT, G. MARTY et L. IZAC-IMBERT - L'enceinte de sommet du mont Seigne à Saint-Laurent-du-Levezou (Aveyron) : premiers résultats.....p. 10

Laurent VAXELAIRE - Fouille de Bescançon. Le rempart protohistorique et ses abords.....p. 13

Alexis LUBERNE - Evaluation archéologique de Port-Sec-Sud à Bourges(Cher) : Les structures du Hallstatt D3/La Tène A.....p. 15

Martin SCHÖNFEFDER - Le premier cavalier de l'Hunsrück : un harnachement de parade de La Tène A à Wintrich.....p. 18

PH. BARRAL, M. JOLY, S. MOUTON, S. VENAULT - Nouvelles données sur l'agglomération et le sanctuaire de Mirebeau-su-Bèze.....p. 21

Matthieu POUX, Marc-André HALDIMANN - Aux origines d'une résidence Allobroge : le site du Parc La Grange à Genève (Suisse).....p. 26

Matthieu POUX - Le sanctuaire de Corrent (Puy-de-Dôme) : Festins, Sacrifices et Libations..p. 31

Olivier NILLESSE - Les établissements de Beuzon à Ecoflant (Maine-etLoire).....p. 35

José GOMEZ de SOTO - Le site du terrier de la Fade à Courcoury (Charente-Maritime) : de la nécropole au sanctuaire.....p. 39

Bruno BOULESTIN et Christine JOUANNET - Gannat «La Contrée Viallet» (Allier) : Les restes humains de la structure 4 et leur incidence sur la problématique des dépôts céphaliques à l'âge du Fer.....p. 43

Fabien DELRIEU et Bertrand DOUSTEYSSIER- L'occupation protohistorique du plateau de l'Artense (Auvergne) : l'exemple des structures tumulaires.....p. 51

Isabelle KEROUANTON - Le Bois Chatelard à Rivières (Charente) : un site de hauteur à rempart calciné.....p. 55

Elven LE GOFF- Les occupations protohistoriques et antiques de la Zac «Object Ifs Sud» à Ifs (Calvados)..... p. 59

Colloques.....p. 63

Conseil d'administration.....p. 65

**LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE
L'ENSEMBLE FUNERAIRE ARISTOCRA-
TIQUE D'EPOQUE GAULOISE
DE RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE
(NORD)**

Karl BOUCHE

Une opération d'archéologie préventive a été menée cet été sur la commune de Raillencourt-Sainte-OLLE près de Cambrai (Nord). Le projet d'extension de la ZAC Actipôle A2, à l'initiative de la Communauté d'Agglomérations de Cambrai, est à l'origine de cette découverte. La réalisation de la fouille a été confiée à l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales sous le contrôle scientifique du Service Régional de l'Archéologie du Nord Pas-de-Calais. Ces recherches ont livré les vestiges d'un important ensemble funéraire daté de la fin de l'Age du Fer et plus particulièrement du premier siècle avant notre ère.

Localisation et contexte

La topographie générale correspond à la vaste plaine du cambrésis, prolongeant la Picardie et l'Artois. Plus localement, il s'agit d'un secteur de plateaux et de larges vallées, formé de craie sous-jacente à une épaisse couverture limoneuse. L'occupation repérée ici se situe à la rupture de pente sur le flanc orienté au nord-est d'un plateau qui domine la rive gauche de l'Escaut, à trois kilomètres au nord-ouest de Cambrai.

Durant le XX^{ème} siècle, la refonte totale des terrains par la mécanisation et la redistribution des terres a fortement influé sur la conservation des vestiges (destructions des haies, érosion aggravée par les labours mécaniques profonds, remembrement agricole etc.). Malgré cette destruction passive, il semble que la topographie, reflétée par le pendage assez marqué du plateau, ait ponctuellement permis une bonne conservation des structures archéologiques.

Les découvertes

Depuis 1998 plusieurs campagnes de sondages et de fouilles ont été menées sur ce secteur. Les premiers sondages, réalisés sur une surface de 17 hectares, en 1998, avaient livré les indices d'une occupation gallo-

romaine. Une fouille réalisée en été 2000 a mis en évidence deux occupations (la première sur une superficie de 2 ha, la seconde sur près de 8000 m²) couvrant la transition âge du Fer-époque romaine jusqu'au second siècle de notre ère. En 1999, une seconde campagne de diagnostic sur 17 hectares également avait, outre des vestiges antiques, livré les vestiges d'une occupation du Néolithique moyen et final fouillés la même année et dont l'extension de la fouille d'évaluation a également été réalisée en été 2000.

Au printemps 2001, une nouvelle campagne de sondage a été dictée par l'extension de la zone sur une surface de 26 ha, vers le nord. Durant l'été 2001, faisant suite aux résultats positifs du printemps, une campagne de fouille a été mise en place. Elle couvre la superficie limitée aux seuls vestiges découverts correspondant aux vestiges d'un ensemble funéraire majeur.

Après le décapage portant sur une surface volontairement plus large que celle de l'emprise initiale des tombes, le plan de cet ensemble formé d'un enclos quadrangulaire de 925 m² a été mis au jour. D'orientation nord-nord est / sud-sud ouest, il mesure 38,25 m sur 25,25 m. Les branches est et ouest s'interrompent avant le contact avec le fossé servant de base à l'organisation générale du site, délimitant ainsi deux passages symétriques larges de 2,5 m. La largeur moyenne du fossé est de 0,60 m pour une profondeur conservée de 0,30 m.

Il comporte sept tombes au total. Trois tombes à incinération de taille réduite, de plan quadrangulaire qui entrent dans un type bien connu des nécropoles laténiennes. La première tombe, T12.04 mesure 1,10 m sur 0,90 m pour une profondeur conservée de 0,17 m. Elle a livré cinq vases, l'amas osseux étant localisé dans l'angle ouest. La seconde, T12.05 très légèrement supérieure en taille mesure 1,20 m sur 1 m. Située à 1,5 m au sud-est de la première, elle a livré 11 vases ainsi qu'un peson en terre cuite, l'amas osseux est situé également dans l'angle ouest. La troisième tombe, implantée 25 m plus à l'ouest semble répondre à l'implantation de la tombe T12.04. Cette incinération, perturbée par un obus de la I^{ère} Guerre Mondiale est conservée sur 1,00 m de long pour 0,30 m de largeur et 0,20 m de profondeur. Trois céramiques très abîmées ainsi que l'amas osseux

en ont pu être prélevés. L'organisation spatiale du mobilier de cette tombe est proche de celle des deux tombes précédentes.

Outre ces trois incinérations, quatre autres tombes d'organisation et de facture beaucoup plus abouties participent à cet ensemble funéraire. En effet ces dernières sont, d'une part alignées entres-elles et sont, d'autre part encadrées d'une colonnade plus ou moins régulière dont la fonction doit être de couvrir les sépultures.

Trois gabarits ont été observés. La tombe principale et peut-être fondatrice, au centre, mesure 4 m sur 3,25 m pour une profondeur conservée de 0,70 m. Les deux tombes "secondaires" semblent se répondre de façon symétrique autour de la précédente. Elles mesurent environ 2,50 m sur 2 m pour une profondeur conservée de 0,40 m pour la tombe T39 et de 0,65 m pour la tombe T23. La dernière T50, plus modeste, est de plan carré. Elle mesure 1,20 m de côté pour une profondeur de 0,20 m. Ces tombes se distinguent des trois premières car elles comportent un mobilier d'une grande diversité. De nombreux types de céramiques, d'offrandes de vases, de chaudrons en bronze ainsi que des seaux utilisés pour les libations lors des cérémonies religieuses et des chenets y ont été découverts.

L'organisation de ces tombes est d'une grande régularité. Certes, l'absence ou l'alignement décalé d'un poteau autour d'une tombe montre la fragilité de cette rigueur. Toutefois, l'alignement des tombes sur leur façade sud-est et la présence de la colonnade périptère en bois qui peut correspondre soit au plan d'un simple édicule, soit à une colonnade ouverte ou encore à la structure porteuse d'un bâtiment entièrement clos qui servirait à protéger les sépultures, associés à la présence d'écofacts telle une haie régulière à l'aplomb des fosses et l'absence de vestiges dans la partie orientale de l'enclos nous permettent d'envisager la mise en place voire la "mise en scène" de l'espace funéraire dans sa globalité.

A travers la richesse du mobilier funéraire mis au jour dans ces tombes, on peut entrevoir la place des individus inhumés au sein de la société gauloise. On citera par exemple la découverte d'un poëlon en bronze de type Aylesford, importé d'Italie du Nord. Nous

sommes donc probablement ici en présence d'un chef de tribu issu d'une lignée qui a perduré. La présence des quatre tombes principales et d'un ensemble funéraire sur un point stratégique au sommet d'un plateau est une volonté délibérée. Cet aménagement devait être visible de loin et marquer de son empreinte le territoire appartenant à ce notable.

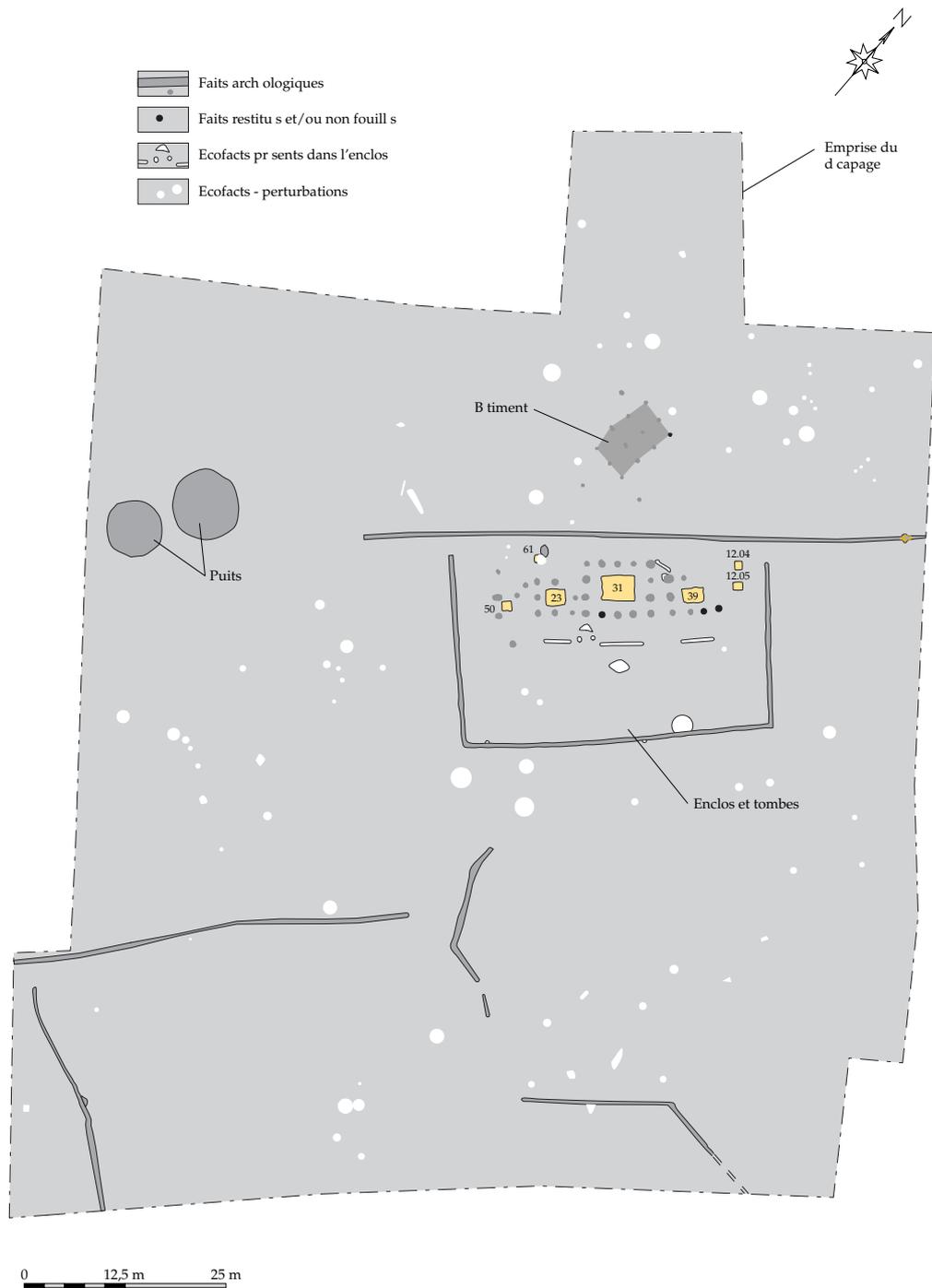
Comparaisons et études

Le plan que nous avons ici à Raillencourt-Ste-Olle est à rapprocher des imposantes tombes aristocratiques mises au jour dans les Ardennes ou au Grand-Duché du Luxembourg pour les plus significatives mais également en vallée de Somme ou dans le sud de l'Angleterre.

Conclusion

La découverte de sépultures aristocratiques laténiennes à Raillencourt-Ste-Olle se place dans un contexte historique encore peu connu mais pourtant très intéressant. En effet, à quelques kilomètres au sud-ouest, sur le territoire de Moeuvres, fut découvert avant la première guerre mondiale, un "charnier", à l'occasion du creusement du canal du Nord. La recherche actuelle voit dans ce fossé contenant corps humains, armes et parures (de La Tène moyenne d'après les dessins de l'époque), l'exemple le plus septentrional de "sanctuaire picard". On peut rappeler aussi l'existence, au nord-est, du site fortifié d'Etrun (Nord) qui, quoique réoccupé à l'époque viking et très peu fouillé, constitue un type de murus gallicus en vallée de l'Escaut. On connaît aussi quelques sites du Vè s. av. J.-C. dans les faubourgs Nord et Sud de Cambrai à Niergnies et à Tilloy-les-Cambrai.

Le site de Raillencourt appartiendrait, selon des travaux récents, à l'extrémité occidentale de la Cité des Nerviens. Pourtant les modes funéraires et peut-être la structuration de l'espace, que vient d'illustrer la découverte de Raillencourt, évoquent des éléments caractérisant les découvertes faites en territoire atrébate et ambien, autrement dit sur le territoire du Belgium. Les résultats de la fouille de Raillencourt promettent donc d'aborder une problématique capitale de la protohistoire régionale, à savoir les limites orientales du Belgium.



Raillencourt-Sainte-Olle "Le grand Camp" (Nord). Plan g n ral de la fouille. (K. Bouche d'apr s D. Bossut)

L'ENCEINTE DE SOMMET DU MONT
SEIGNE
A SAINT-LAURENT-DU-LEVEZOU
(AVEYRON) :
PREMIERS RESULTATS

Ph. GRUAT, G. MARTY et L. IZAC-
IMBERT

Présentation

L'enceinte du Mont Seigne culmine à 1128 m d'altitude, sur le second sommet du Lévézou, au cœur du Rouergue. En raison de la remarquable vue panoramique offerte par les lieux, le site est particulièrement fréquenté, notamment en période estivale. A la demande du SIVOM et de la municipalité, dans le cadre de la valorisation du terroir de Micropolis, une campagne de sondages et de prospections a été menée à bien durant le mois de juillet 2001. Ces travaux ont été réalisés par l'A.S.P.A.A., en collaboration avec le S.R.A. de Midi-Pyrénées, à partir du centre archéologique départemental de Montrozier. Ils ont été financés par les collectivités locales mentionnées ci-dessus et par le Conseil Général de l'Aveyron. Ces recherches avaient plusieurs objectifs : réaliser une topographie du site, tenter de dater les fortifications, préciser l'architecture de ces dernières et approcher les modalités d'occupation d'une telle enceinte. 17 secteurs d'activités ont permis une évaluation correcte de l'ensemble.

L'enceinte de la fin premier ou début second âge du Fer

La topographie montre que la surface enclose n'est pas exactement implantée sur le sommet mais sur le départ du penchant nord-ouest. Par contre le tracé oriental de la première enceinte passe rigoureusement sur le point culminant. De forme ovale, l'ensemble mesure un peu moins de 100 m de longueur sur 70 m de largeur, soit à peine un demi hectare de superficie.

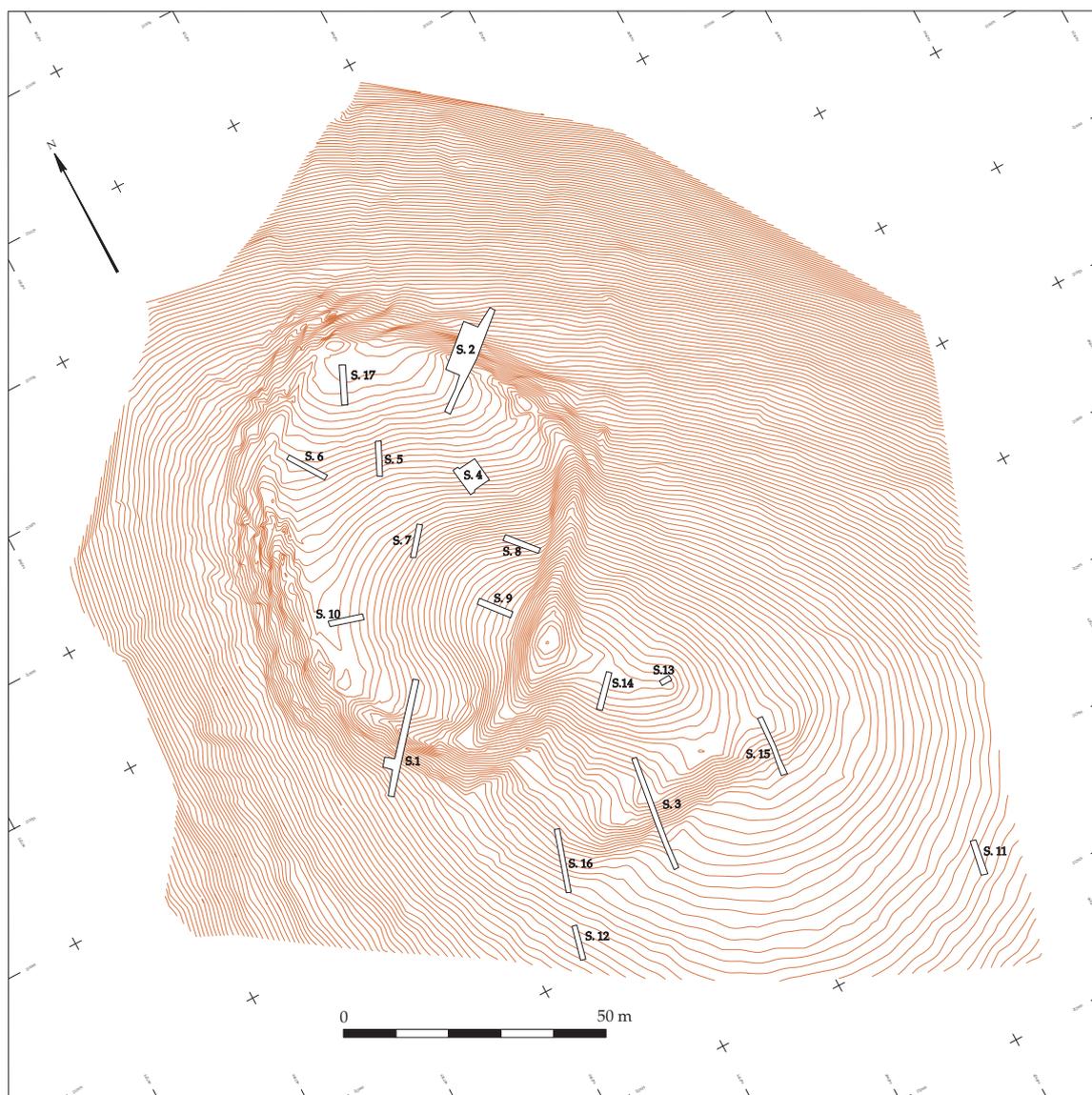
Les 10 sondages réalisés indiquent que les traces d'occupation ne se concentrent ou ne sont conservées que dans la partie nord-est du site, derrière les fortifications (S. 4 et 17). Un intéressant lot céramique, associé à trois structures foyères, a été mis au jour à la base du sondage 4. Il s'agit de productions mode-

lées et d'un unique tesson tourné en pâte claire d'origine méditerranéenne. Le répertoire comprend une proportion importante de coupes à boire, notamment de forme ovoïde fermée, caractéristiques localement du V^e s. av. J.-C., comme sur l'enceinte caussenarde du Puech de Mus. Les décors sont très rares : cordons digités, rangées de coups incisés ou impressionnés. On relèvera l'absence de vase à provisions (*dolia*) et la présence d'un probable torque filiforme en fer. Dans le sondage 17, une importante fosse à combustion, présentant plusieurs phases de comblement, a été étudiée.

Les très nombreux charbons de bois recueillis, notamment dans les sondages 4 et 17, indiquent un environnement forestier largement dominé par le hêtre et le frêne, avec des essences plus anecdotiques comme l'aulne ou le noisetier, le cerisier ou le merisier, le chêne à feuilles caduques, l'érable, le genre *prunus*, des pomoïdées, l'orme, le saule (travaux Archéoloabs).

Les deux tranchées recoupant les fortifications (S. 1 et 2) de la première enceinte permettent de préciser l'architecture de ces dernières. Toutes deux montrent l'association : pierre, terre, bois (chêne et hêtre).

Le sondage 1, le mieux documenté, comprend un ouvrage de 4 m de large, parementé en gros appareil irrégulier côté externe et taluté côté interne, rappelant le type Kelheim. L'exploration du talus a révélé la présence de pièces de bois carbonisées, toutes disposés longitudinalement dans le secteur étudié. La plus imposante, située légèrement en retrait du parement, semble correspondre à une sablière basse, donnant à penser qu'une palissade complétait l'ensemble, ce que suggère également le faible volume d'éboulis de pierre. Juste derrière, un plancher ou platelage de bois, partiellement conservé, paraît associé au dispositif, comme dans certains remparts de type mixte du domaine celtique. Côté extérieur, le parement est bordé d'une aire horizontale sommairement pavée d'environ 3,60 m de large. Dans le sondage 2, où cette surface aménagée est plus réduite (1,20 m), la fortification est parachevée, à environ 4 m du parement, par une ligne continue de pierres fichées verticalement dans le substrat et parallèles au rempart. Il est tentant de les assimiler, même si elles sont de dimensions modestes, à des che-



Topographie de l'enceinte du Mont Seigne (relevé G. Marchand). Equidistance des courbes de niveau : 10 cm.

vaux de frise, ce qui constituerait une première sur le plan régional. Quoiqu'il en soit, le Mont Seigne est la première enceinte de cette période attestée sur les terrains primaires des Ségalas et du Lévézou.

L'occupation de la fin de l'âge du Fer

Après un long hiatus, il faut attendre la seconde moitié du II^e s. av. J.-C., pour retrouver des traces tangibles de fréquentation du site. Il s'agit de rares fragments d'amphores gréco-italiques récentes et / ou de Dressel Ia anciennes, découverts dans les horizons stratigraphiques superficiels de l'enceinte initiale. Ces vestiges sont beaucoup plus fréquents

sur les pentes du Mont Seigne, notamment dans la parcelle labourée située à l'est du sommet.

C'est manifestement à cette période qu'un nouveau dispositif est mis en place, à une distance comprise entre 20 et 30 m environ au nord-est de l'enceinte précédente. Bien visible sur le plan topographique, cet aménagement linéaire, d'environ 45 m de long, a bien été circonscrit par trois tranchées (S. 3, 15 et 16). Seules les deux dernières ont véritablement recoupé l'ouvrage.

Dans le secteur le mieux conservé (S. 3), un système taluté, d'environ 7 m de large sur encore 1,10 m de hauteur a été mis en évidence. Probablement complété par une palis-

sade en matériaux périssables, ce talus est constitué du produit du creusement du fossé qui le jouxte (terre, plaquettes de micaschiste et de gneiss). Le fossé, au profil en " U " irrégulier, mesure 4,20 m environ de large à l'ouverture pour 1,50 m de profondeur maximale. Il était comblé par une partie des matériaux du talus, se présentant en stratigraphie inversée. A l'arrière, un niveau de circulation de faible puissance, était, semble-t-il, matérialisé par quelques plaquettes de substrat disposées " à plat ". Le mobilier mis au jour, particulièrement indigent, se résume à quelques tessons d'amphores et à des charbons de bois (hêtre, frêne et érable).

Si les techniques mises en œuvre pour cet ouvrage sont très comparables à celles relevées sur l'oppidum celtique voisin de Montmerlhe à Laissac, sa fonction exacte reste à préciser. Il ne clôture rien, en tout cas de manière continue, et donne plutôt l'impression soit d'une structure avortée, soit d'un ensemble beaucoup plus vaste et complexe, voire ostentatoire, qui n'a pas forcément laissé de traces dans le paysage actuel. Nous touchons là les limites d'une opération de prospections et de sondages qui n'en demeure pas moins très riche en informations et qu'il serait judicieux d'étendre à bien des enceintes méconnues de la région.

BESANÇON REMPARTS DERASES

Laurent VAXELAIRE

Avertissement : Les informations livrées dans ce résumé concernent des opérations dont l'étude n'a pas encore été menée à son terme. Les hypothèses et les datations évoquées ici ne doivent en aucun cas être considérées comme définitives.

Le projet Marché-Beaux Arts, concerne l'extrémité nord du centre historique de Besançon, ceint par la boucle que forme le Doubs. Il a donné lieu à deux opérations d'archéologie préventive. La première, sur l'emprise de l'ancien îlot Pâris, concernait une surface de 1400 m² sur une profondeur de l'ordre de 4,50 m s'est déroulée de septembre 1999 à mai 2000. La seconde, relative à l'extension du parking souterrain des Remparts Dérasés, démarrée en juin 2001, n'est pas achevée à ce jour. Elle représente une emprise d'un peu plus de 2000 m² sur une profondeur variant entre 5 et 7 m.

La fouille des Remparts Dérasés, débutée en juin 2001, correspond à l'agrandissement et à l'approfondissement partiel d'un parking souterrain des années 1970. Les travaux de fouille proprement dite ne sont pas terminés à ce jour, pour autant, les découvertes de la fin de l'été s'avèrent particulièrement exceptionnelles.

Les premiers aménagements gaulois se caractérisent en premier lieu par une incision rectiligne de la berge naturelle du Doubs observée sur une soixantaine de mètres, formant un emmarchement d'une hauteur moyenne de 2 m. C'est sur cette marche qu'est implanté un mur, large de 6 m, construit suivant la technique du *murus gallicus*. On remarque, en effet, que la structure était dotée d'une ossature en bois dont subsistent les fiches d'assemblage en fer. Ces dernières, encore en position verticale, permettent de restituer un entre axe de 80 cm pour les poutres traversines et de 2.50 m pour les longrines. De plus, la lisibilité du négatif de poutre sur les premiers centimètres en arrière de la façade Nord, laisse supposer que cette face marquait un léger glacis. À l'extrémité Est du segment reconnu,

on remarque dans le mur lui-même une structure parementée quadrangulaire, tronquée par les travaux de Vauban, constituant peut-être les restes d'une tour. Le parement interne, moins bien conservé, ne présente pas de traces de boisage : pour autant, l'état d'avancement de la fouille ne permet pas à ce jour de conclure définitivement sur ce sujet. Un talus en graviers est appuyé contre ce parement, contemporain d'un niveau de circulation en galets (légèrement en contrebas). Les premières observations permettent de considérer deux phases principales dans la construction de ce mur. A l'extrémité ouest de l'emprise, l'enceinte s'interrompt au profit d'un mur de quai ménageant un embarcadère sur toute la largeur de l'enceinte et sur une longueur de 8 m au moins. La berge, à l'extérieur du mur, est constituée de dépôts de sable et de limons de 40 cm d'épaisseur, riches en matière organique et dont les premières observations semblent indiquer la mise en place dans un contexte de roselière. La fouille déjà réalisée dans ces accumulations révèle aussi la présence de 26 sépultures alignées en trois rangs sur le rempart sur une trentaine de mètres reconnus. Toutes sont installées dans une fosse et 12 d'entre elles portent la trace d'une enveloppe de bois formée de lames fines qu'on peut apparenter à des bardeaux. Les corps se présentent allongés dans toutes les positions. Les recouvrements de sépultures laissent supposer qu'elles ont été installées là sur une période assez longue. La population identifiée à ce jour présente une distribution singulière avec 15 adultes matures et 11 enfants de moins de 12 ans parmi lesquels 4 périnataux. Certains enfants, y compris les prématurés, ont bénéficié de l'habillage en bois. La tranche d'âge entre 13 et 20 ans n'est pas représentée. Le mobilier présent dans ces ensembles est rare et indigent. Son étude n'est pas encore entamée mais un examen primaire permet de situer chronologiquement les premiers dépôts contre le mur gaulois dans la première moitié du Ier siècle av. J.-C. Celui des couches les plus récentes, ayant subi l'occlusion des aménagements gallo-romains, appartient à la fin du règne d'Auguste ou au début de celui de Tibère. A l'arrière de ce mur, on décèle la présence de bâtiments sur poteaux avec cloisons en torchis sur sablières basses. Les nombreuses traces de foyer pré-

sentes dans ces constructions, combinées aux traces d'occupation feuilletées et cendreuses, laissent présumer qu'elles étaient dévolues à une activité artisanale. Aucune structure fonctionnelle spécifique n'a été mise en évidence dans ces niveaux, toutefois, la très forte densité de déchets de découpe de tôle de bronze nous fait supposer la présence d'une activité de dinanderie. A l'issue de la conquête romaine. La physionomie de l'ensemble n'est pas complètement modifiée même si le bâti se densifie.

C'est vraisemblablement dans les premières décennies de notre ère que ce secteur voit se transformer le décor hérité de la période gauloise. Une imposante maçonnerie en glacis, haute de plus de 3 m, est réalisée à 7.60 m en avant du *murus gallicus*. L'espace gagné sur le marigot de la berge ancienne est comblé par un enrochement, issu (en partie du moins) du démantèlement du mur gaulois. La plate-forme ainsi créée sert d'assise à une voie en gravier : 7 niveaux de recharges succèdent ainsi au chemin gaulois sur une épaisseur totale de 1,80 m. A la verticale de l'embarcadère gaulois se superpose une rampe permettant d'accéder au cours d'eau. L'îlot d'habitat qui le borde est complètement restructuré : il comprend un portique large de 2.30 m et une façade flanquée de deux larges ouvertures (3 m) donnant sur un vaste espace à 3 neufs. Les refends de ce bâtiment sont obliques par rapport à la façade, s'alignant sur la trame parcellaire observée par ailleurs. Les traces d'occupation dans cet espace indiquent la présence d'artisans verriers. Cinq structures caractéristiques ont été mises en évidence : un ensemble composé de 2 fours " à bassin " associé et trois fours de fusion circulaires. Le reste de l'espace est couvert d'épais dépôts cendreux riches en particules et déchets de verre. Les ratés de fabrication sont absents en raison de la facilité à recycler le matériau. L'organisation interne du bâtiment est modifiée ultérieurement par l'aménagement d'une latrine contre la façade et d'une fosse - silo. Les éléments de datation pour cet ensemble sont peu nombreux, leur étude restant à engager. Toutefois, un examen rapide semble indiquer que l'occupation ne perdure guère au-delà de la fin du II^e s.

Laurent Vaxelaire (INRAP)

**EVALUATION ARCHEOLOGIQUE DE
PORT-SEC-SUD (BOURGES-18)
BOURGES A LA TENE A ANCIENNE
AVARIC-MEGALOPOLIS (?)**

Alexis LUBERNE

Cette opération de détection de vestiges archéologique a été réalisée dans le cadre des études préalables à la création de la Z.A.C. de Bourges «Port Sec sud».

Ce projet concerne l'emprise d'un ancien centre de stockage et d'acheminement de matériel de l'armée de Terre qui s'étend sur une superficie d'environ 32,5 hectares.

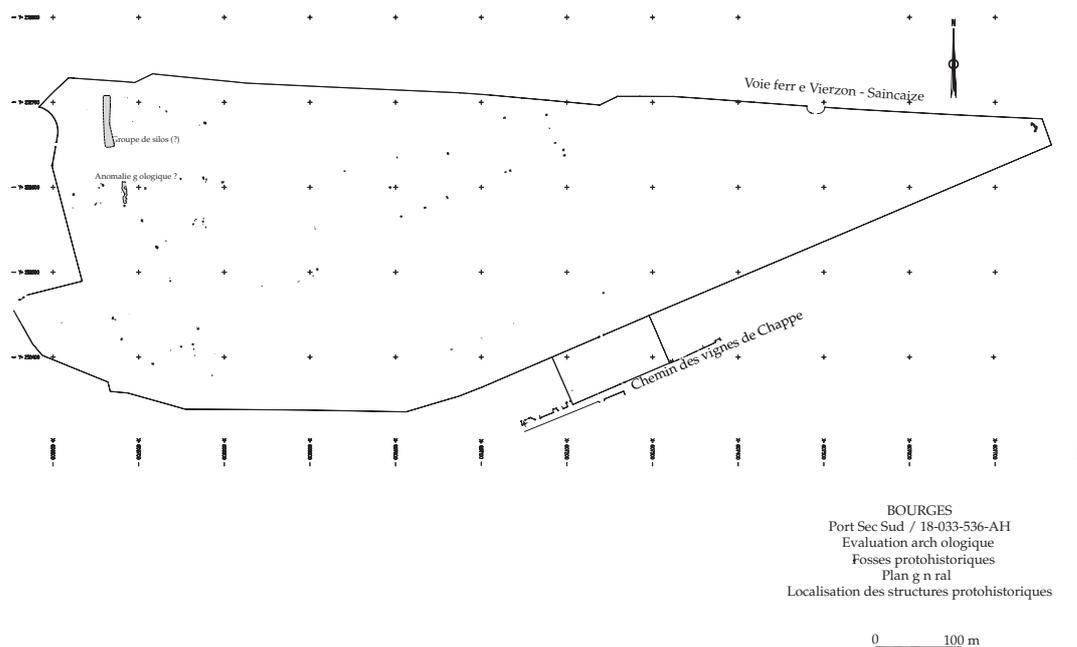
Le diagnostic a permis d'explorer environ 9,3% de la surface totale du projet.

Le relevé topographique des sondages et des structures a permis, en association avec les

plans déjà existants, de dresser le plan d'implantation des tranchées et de localiser de manière précise chaque structure ou indice d'occupation.

Le site se trouve sur une éminence calcaire au relief souple, à deux kilomètres au nord-est du castrum d'Avaricum, vis à vis de l'éperon calcaire qui est considéré comme l'emplacement originel de l'agglomération Berruyère. Il est séparé de ce dernier par la vallée de l'Yèvre et les Marais de Bourges, qui doivent leur existence à la confluence de l'Yèvre avec trois autres rivières : le Langis, le Moulon et l'Auron.

Ce site s'inscrit donc dans le territoire immédiat de l'agglomération antique et médiévale. Hormis cette proximité nécessairement influente, quelques sites archéologiques se



trouvent à proximité immédiate de la zone évaluée. La plupart sont des découvertes anciennes souvent fortuites. Cependant, les fouilles les plus récentes fournissent les informations les plus révélatrices du caractère particulier de l'occupation de ce secteur, notamment durant la protohistoire.

L'opération de détection de vestiges archéologiques de Port-sec sud a montré que le secteur fut occupé pendant trois périodes distinctes.

La période la plus ancienne, qui est aussi la plus dense, se situe à la transition entre le premier et le second âge du fer.

Trente-six fosses quadrangulaires ont été mises au jour. Elles sont réparties sur les deux tiers ouest de la parcelle évaluée.

L'existence d'un groupe isolé à l'extrémité est de l'ancienne enceinte militaire, et l'implantation des tranchées de diagnostic archéologique, permettent d'envisager que la totalité de l'enceinte est susceptible de receler des structures de cette nature.

Ces fosses quadrangulaires à angles arrondis, portent les caractères des «Ateliers semi-enterrés» mis au jour sur d'autres sites, que ce soit à Bourges (Port-sec nord, Saint-Martin-des-Champs, hôpital Baudens), à Bragny ou dans la vallée de la Vaise.

Pour comparaison, le site de Port-sec nord se trouve à peu de distance au nord de l'emprise de Port-sec sud. Les opérations archéologiques menées durant l'été 2000 ont permis la fouille de 9 fosses de ce type. Réparties en trois groupes distincts, elles ont livré un mobilier important, tant en nombre qu'en qualité (céramique d'importation, éléments liés à une activité de tabletterie, «fabrics» de fibules, épingles en bronze à perle d'ambre etc...) (voir Bull. A.F.E.A.F, 19, 2001, p.11-12).

Ces structures sont généralement trouvées en petits groupes de quelques unités distribuées selon un maillage large. Elles sont souvent associées à des fosses circulaires ou rectangulaires qui peuvent être interprétées comme des silos ou autres structures de conservation.

Ces groupes de fosses sont interprétés comme de petites unités de production artisanale qui seraient dans la mouvance d'une occupation privilégiée localisée sur l'éperon calcaire qui accueille le centre de Bourges.

Le nombre de structures quadrangulaires, la surface qu'elles couvrent, le prolongement potentiel vers le site de Port-sec nord, donnent une idée de l'ampleur du site.

Considérant que le site a été évalué à moins de 10%, que 36 «ateliers semi-enterrés» ont été identifiés et que ces derniers sont associés

à une cinquantaine de silos et autres structures mal interprétées, il est possible d'estimer que plusieurs centaines de structures datant de La Tène A se trouvent dans l'emprise du projet de Z.A.C. de Port-sec Sud, et qu'une bonne partie d'entre elles sont liées à une activité de production artisanale.

Jusqu'alors, ce genre d'occupation était considéré comme restreint dans l'espace, presque isolé (du moins en Gaule).

Mais le site découvert à Port-sec sud modifie conséquemment cette perception ; sans toutefois remettre en question la localisation du site d'habitat privilégié sur l'éperon calcaire qui accueille le centre historique de la ville.

L'interprétation de cette occupation serait prématurée. Il n'en reste pas moins que la découverte de cette vaste occupation du site de Port-sec sud durant La Tène A, ajoutée aux découvertes antérieures, montre que Bourges est l'un des sites majeurs de l'Europe celtique.

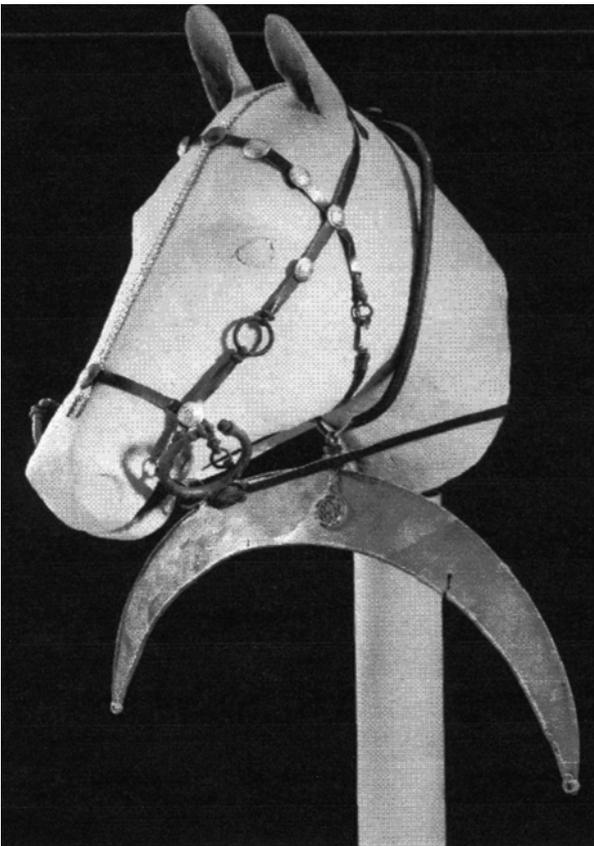
Autre fait majeur, la totalité de l'emprise vouée à l'installation de la Z.A.C de Port-sec sud est accessible. Il pourrait s'agir là d'une occasion unique de mener à bien la fouille de l'intégralité de ce site. Mais les modalités d'une telle intervention restent à définir.

Alexis Luberne (INRAP)

**LE PREMIER CAVALIER DE
L'HUNSRÜCK :
UN HARNACHEMENT DE PARADE DE
WINTRICH
(KR. BERNKASTEL-WITTLICH, D)**

Martin SCHÖNFELDER

En janvier 1994, le Rheinische Landesmuseum de Trèves a effectué une fouille de sauvetage à Wintrich (Kr. Bernkastel-Wittlich, D). Le riche mobilier d'un tumulus de La Tène A a été prélevé en plusieurs blocs en plâtre par H. Nortmann. L'un de ces blocs a été restauré au Römisch-Germanisches Zentralmuseum à Mayence en 1999 et 2000 (Neuhäuser 2001). Une publication exhaustive est envisagée en collaboration avec U. Neuhäuser et H. Nortmann. Le tumulus de Wintrich est situé à l'est de Trèves, dans la forêt qui domine le côté sud de la vallée de la Moselle. La tombe fait partie de la microrégion de Horath, qui est déjà connu pour d'autres nécropoles et pour un habitat fortifié (Haffner 1976, 226-227). La



Moulage d'harnachement de parade sur une tête de cheval modelée (échelle 1). – Reconstruction U. Neuhäuser, RGZM ; Photo V. Iserhardt, RGZM.

tombe de Wintrich contient, en plus, de l'harnachement, un chaudron en bronze, une épée, des pointes de lances et de la vaisselle en céramique. Une grande lunule en tôle de bronze et sa garniture par laquelle elle était fixée au cou du cheval comme un pendentif hypertrophique est remarquable. On a aussi trouvé un mors de cheval avec ses tiges latérales en forme de C, des boutons et une chaîne sur le front de la tête. L'oxydation du cuivre a conservé beaucoup d'éléments en cuir.

La restauration de l'harnachement avec ses bandes en cuir a résolu les problèmes de fonctionnement des grands boutons et des chaînes (Neuhäuser 2001), qui sont souvent associés aux tombes de cavaliers en Champagne. La longueur de la chaîne correspond au front de la tête du cheval. Les boutons se distinguent en trois types, correspondant à des fonctions différentes : il y a des boutons purement décoratifs, des boutons au croisement des bandes en cuir et des boutons de la chaîne.

Les mors à anneaux sont les mors les plus fréquents à La Tène, surtout dans les tombes à chars. Les mors à tiges latérales courbées en forme de U sont plus rares (Verger 1996, 656-675), les mors à tiges latérales en C en sont une variante. Les études de St. Verger ont montré, que les paires de mors à anneaux sont trouvées dans les tombes à chars. Par contre, les mors à tiges latérales sont toujours seules et aux pieds des guerriers inhumés ; quelquefois aussi dans des tombes à chars. Ils ne sont jamais trouvés en position du joug. Ces mors à tiges latérales sont ceux des chevaux montés à l'époque. Les mors à tiges latérales courbées en forme de C sont très rares : nous en connaissons un à Beine " Le Montéqueux ", Dép. Marne (Verger 1996, p. 668 Fig. 13) et un à Ho_ovi_ky (Okr. Rakovník) en Bohême (Soudská 1976, 636-639 fig. 10, 1-5). L'Hunsrück est considéré comme la région, où les tombes à char ne sont pas équipées de mors (Harbison 1969, 36-37 ; Verger 1995, p. 417) ; c'est la Champagne qui a donné presque tous ceux connus de La Tène Ancienne.

Par une nouvelle approche des tombes d'Hunsrück-Eifel, on trouve dans la tombe à char de Sitzlerath (Kr. St. Wendel, D) en Sarre, aux pieds du défunt, les mêmes boutons décorés qu'à Wintrich (Kollig 1975).

Apparemment, la tombe de Sitzerath est un autre exemple d'une tombe à harnachement. Le mors lui-même a été probablement perdu par la charrue. Parce que tous les autres exemplaires connus de boutons et de chaîne en bronze sont à attribuer aux mors à tiges latérales, la tombe de Sitzerath est une autre sépulture d'un cavalier de l'Hunsrück. Un cavalier équipé avec un char, en plus.

Pour le moment, la lunule de Wintrich est une pièce unique. Elle consiste en une tôle de bronze en forme de demi-lune. Elle mesure 62 cm de large. Sur ses deux côtés, elle est décorée d'un médaillon central appliqué. Ces deux médaillons sont ornés de corail. La lunule était fixée au cou du cheval par une bande de cuir, qui était incluse dans deux tubes en tôle de bronze. Les tubes ne sont pas des guillemets fixes ; ils sont seulement liés par la bande en cuir, encore conservée dans les tubes. La lunule était probablement fixée assez haute au cou de l'animal pour ne pas trop gêner les mouvements des pieds de celui-ci.

L'idée de pectoral ou de cuirasse pour les chevaux vient de la Méditerranée. Les sanctuaires grecques et des tombes du Sud de l'Italie du 6^{ème} aux 4^{ème} siècles avant J.-C. en ont livré en forme de demi-lune ou plutôt rectangulaire (Jurgeit 1999, p. 144-148 ; Brize 1985). Ils semblent protéger le poitrail des chevaux, toujours portés à l'inverse de l'exemplaire de Wintrich. Les décorations figurales de ces pectoraux indiquent leur caractère apothropaïque. Il y a aussi des tombes à deux équipements, qui présentent les deux chevaux d'un char.

D'autres lunules en bronze trouvées dans l'Oppidum d'Altenburg près de Niedenstein (Schwalm-Eder-Kreis, D) de La Tène finale d'une largeur de 13,3 cm sont plus petits (Werner 1952, p. 48 fig. 6 ; p. 50). À l'époque romaine, il existe aussi de vraies lunules comme pendentifs apothropaïques plus petits, pour les chevaux militaires et les chevaux de chars de course, mais aussi pour les enfants et les femmes (Oldenstein p. 162-164, Pl. 44-45 ; Völling 1996, p. 436-438).

Le principe de la lunule de Wintrich semble être un mélange de ces deux concepts, comme si quelqu'un avait donné une description imprécise des harnachements de parade du Sud. Finalement, cette lunule est un objet très étonnant et original.

L'harnachement est un équipement de parade, non destiné au galop rapide ou à la guerre. Son apparition dans l'Hunsrück est une grande surprise, qui est une bonne occasion de réviser notre regard sur les rites funéraires et la cavalerie celtique. Une nouvelle étude des cavaliers devra comporter de nouveaux aspects sur la technique de guerre et le caractère de la société de La Tène Ancienne.

Les guerriers montés à cheval existent à La Tène ancienne, ils sont plus fréquents qu'on ne le pense. La déposition des mors de chevaux de cavalerie dans les tombes est un rite funéraire très régional. Les mors à tiges latérales courbées en U sont typiques pour les cavaliers de Champagne, quelque fois aussi équipés de chars à deux roues. Ailleurs – surtout en Allemagne – ce type de mors est seulement trouvé dans les habitats (Jockenhövel 1995, p. 123-127). Une autre zone de représentation des cavaliers dans les rites funéraires est la Slovénie et le Sud de l'Italie : ici on y a déposé des éperons dans les tombes (Egg 1999, p. 335-338). Peut-être, ont-ils aussi existé en France ou en Allemagne, mais n'étaient pas déposés dans les tombes. Les habitats riches en terme de mobilier métallique de La Tène Ancienne manquent pour corriger l'image laissée par les tombes.

Martin Schönfelder

**Römisch-Germanisches Zentralmuseum
Forschungsinstitut für Vor- und
Frühgeschichte
Ernst-Ludwig-Platz 2
D - 55116 Mainz**

MartinSchoenfelder@Yahoo.de

Brize 1985 : BRIZE (Ph.). – Samos und Stesichoros. Zu einem früharchaischen Bronzeblech. *Athener Mitteilungen* 100, 1985, p. 53-90.

Egg 1999 : EGG (M.). – Waffenbrüder? Eine ungewöhnliche Bestattung der Frühlatènezeit in Novo mesto in Slowenien. *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseums* 46, 1999, p. 317-356.

Haffner 1976 : HAFFNER (A.). – *Die westliche Hunsrück-Eifel-Kultur*. Römisch-Germanische Forschungen 36 (Berlin 1976).

- Jockenhövel 1995** : JOCKENHÖVEL (A.), Die „Burg“ bei Ditzhölztal-Rittershausen, Lahn-Dill-Kreis - Residenz eines frühkeltischen „Fürsten“ ?. In: B. Pinsker (dir.), *Eisenland - zu den Wurzeln der nassauischen Eisenindustrie* [exposition Wiesbaden] (Wiesbaden 1995) p. 123-141.
- Jurgeit 1999** : JURGEIT (F.). – *Die etruskischen und italischen Bronzen sowie Gegenstände aus Eisen, Blei und Leder im Badischen Landesmuseum Karlsruhe*. Terra Italia 5 (Pisa, Roma 1999).
- Kollig 1975** : KOLLIG (A.). – Ein frühlatènezeitliches Wagengrab in Sitzerath, Gemeinde Nonnweiler (Kreis St. Wendel). *Bericht der Staatlichen Denkmalpflege im Saarland* 22, 1975, p. 19-33.
- Neuhäuser 2001** : NEUHÄUSER (U.). – Ein frühlatènezeitliches Pferdegeschirr – Technologie und Rekonstruktion. *Arbeitsblätter für Restauratoren* 1/2001, p. 295-304.
- Oldenstein 1976** : OLDENSTEIN (J.). – Zur Ausrüstung römischer Auxiliareinheiten. Studien zu Beschlägen und Zierrat an der Ausrüstung der römischen Auxiliareinheiten des obergermanisch-raetischen Limesgebietes aus dem zweiten und dritten Jahrhundert n. Chr. *Berichte der Römisch-Germanischen Kommission* 57, 1976, p. 49-284.
- Soudská 1976** : SOUDSKA (E.). – Hrob 196 z Man_tína-Hrádku a dal_í hroby s dvoukolor_mi vozy v _echách. *Archeologické Rozhledy* 28, 1976, p. 625-654.
- Verger 1995** : VERGER (S.). – De Vix à Weiskirchen. La transformation des rites funéraires aristocratiques en Gaule du nord et de l'est au Ve siècle avant J.-C. *Mélanges de l'École Française de Rome, Antiquité* 107, 1995, p. 335-459.
- Verger 1996** : VERGER (S.). – Une tombe à char oubliée dans l'ancienne collection Poinchy de Richbourg. *Mélanges de l'École Française de Rome, Antiquité* 108/2, 1996, p. 641-691.
- Völling 1996** : VÖLLING (TH.). – Römische Ausrüstungsgegenstände aus Olympia. *Germania* 74, 1996, p. 433-451.
- Werner 1953** : WERNER (J.). – Keltisches Pferdegeschirr der Spätlatènezeit. *Saalburg-Jahrbuch* 12, 1953, p. 42-52.

NOUVELLES DONNÉES SUR LE SANCTUAIRE DE MIREBEAU-SUR-BÈZE (COTE-D'OR) ET SON ENVIRONNEMENT

PH. BARRAL, M. JOLY, S. MOUTON, S. VENAULT

Présentation

Le bourg de Mirebeau-sur-Bèze se trouve à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Dijon, dans une zone de bas plateaux aux molles ondulations, drainée par des affluents de la Saône (Vingeanne, Bèze, Tille) et réputée marécageuse anciennement. L'occupation humaine y apparaît relativement dense dans les vallées, dès l'âge du Bronze. A l'époque gallo-romaine, le développement dans ce secteur de plusieurs agglomérations (Mirebeau, Dampierre, Til-Châtel ...) paraît intimement lié à l'existence d'axes routiers de première importance (voies Pontailier-Langres, Chalon-Langres). Cette vocation de zone de passage et une situation de marges de territoires (on se trouve en limite méridionale de la cité lingonne) expliquerait notamment l'installation à Mirebeau, au moment des troubles liés à la mort de Néron, d'un camp légionnaire (Bénard et al. 1994, Goguy, Reddé 1995).

Le sanctuaire de Mirebeau «La Fenotte» a été découvert en 1973, grâce à la photographie aérienne. Deux séries d'interventions ont été menées sur le terrain, d'abord sur les temples gallo-romains (R. Goguy, 1977-1982), ensuite sur les structures laténiennes (J.-P. Guillaumet, 1983-86). Ces fouilles ont porté exclusivement sur la partie orientale du sanctuaire. Les vestiges gallo-romains y sont extrêmement mal conservés. Des structures excavées de la fin de l'âge du Fer (tronçons de fossé et de fondations de palissades, fosses à dépôts d'offrandes et restes sacrificiels) attestent l'existence d'un sanctuaire celtique fondé à la transition La Tène ancienne/La Tène moyenne.

En raison de menaces liées au développement de l'agglomération actuelle de Mirebeau, deux opérations se sont déroulées conjointement, en 2001, à l'ouest du bourg, au lieu-dit «La Fenotte». La première a consisté dans une fouille de sauvetage menée

sur une zone de 8 ha, jouxtant à l'ouest et au sud-ouest les sanctuaires (dirigée par S. Venault, AFAN). La seconde a consisté dans une série de sondages d'évaluation complémentaire dans la zone des sanctuaires (qui s'étend sur un peu plus d'un hectare), en vue de son exploration exhaustive, dans le cadre d'une fouille programmée pluri-annuelle et d'un chantier école de l'université de Paris IV (dirigée par M. Joly).

La zone à l'ouest des sanctuaires

L'occupation de ce secteur s'étend du IIe s. av. J.-C. à la seconde moitié du IIe s. ap. J.-C. Les vestiges mis au jour se répartissent entre deux grandes phases d'aménagement du site, l'une à la période gauloise, l'autre à l'époque gallo-romaine.

L'occupation gauloise est principalement illustrée par une vaste enceinte dont seul l'angle sud-ouest est connu (fig. 1). Cette enceinte se révèle sous la forme de plusieurs fossés parallèles et juxtaposés, au profil en "V", larges de 4 à 5 m et profonds d'environ 2 m. Leur remplissage, par endroits stratifié en fines couches intercalées, révèle un comblement par lessivage des parois alternant des phases sèches et humides, qui témoigne d'un dispositif en fossés ouverts. Une certaine dissymétrie observée localement dans leur remplissage pourrait indiquer l'existence de talus, sinon de remparts, associés à certains de ces fossés.

La branche sud de l'enceinte comprend trois fossés rectilignes. Dans l'angle sud-ouest, ce système se subdivise en deux branches parallèles, distantes de 35 m environ, composées chacune de deux fossés (le fossé médian se ramifiant en deux), qui forment le côté ouest de l'enceinte. Sur chaque branche, dans l'angle sud-ouest, a été aménagée une entrée. Les deux fossés extérieurs montrent un dispositif de passage en chicane (structure de contention en S). Les deux fossés internes présentent un système d'entrée protégée plus élaboré, reposant sur deux éléments principaux, un fossé court barrant l'entrée et une porterie en bois dont la fondation quadrangulaire (saignée de fondation et trous de poteaux) est bien lisible. D'autres structures quadrangulaires à quatre ou six poteaux ont été mises au jour sur la même branche, entre les deux fossés et à l'arrière du fossé le plus

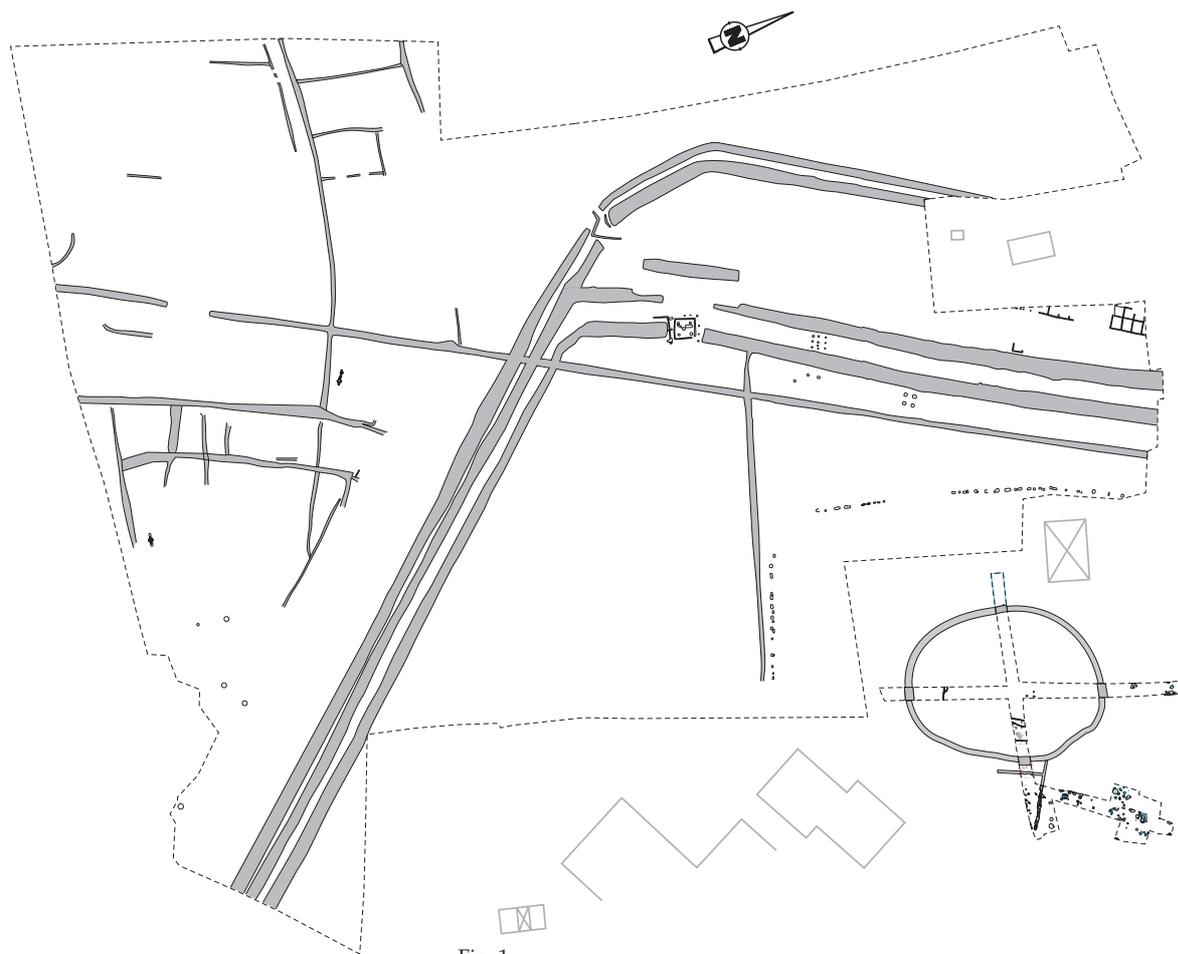


Fig. 1



interne. Il pourrait s'agir de fondations de tours (l'analogie, de ce point de vue, avec le dispositif césarien d'Alise Sainte-Reine est frappante ; cf. Reddé, von Schnurbein 2001). La vocation défensive, voire militaire, de cette enceinte apparaît clairement. Ses différentes composantes forment un ensemble très cohérent, qui pourrait cependant correspondre à deux phases de construction successives (l'exploitation des données de fouille n'étant pas terminée, l'histoire de cet ensemble n'est pas connue dans le détail).

Le mobilier céramique issu des fossés nous renseigne de manière très inégale sur leur chronologie. Ainsi, la faible quantité de matériel recueilli au fond de ces derniers ne permet pas d'avancer une datation précise pour

leur ouverture. Seul un des fossés a livré à son extrémité une série d'éléments qui se situent dans une ambiance La Tène finale. En revanche, le comblement supérieur des fossés a livré une importante quantité de mobilier permettant de placer leur occlusion définitive au cours de la période augustéenne.

Cette vaste enceinte apparaît quelque peu disproportionnée par rapport à la taille du sanctuaire pour réduire sa fonction à l'unique protection de ce dernier. Peut-être était-elle destinée à défendre un ensemble plus important, pour l'instant méconnu (zone d'habitat). Le fait qu'aucune trace de construction n'ait été décelée à l'intérieur de l'enceinte n'exclut pas cette hypothèse, ce secteur proche du sanctuaire, mais égale-

ment près de l'entrée, pouvant en effet faire l'objet d'un traitement particulier et rester inoccupé.

Dans cet espace interne, la seule structure importante mise au jour, localisée au nord-est de l'emprise de la fouille, est une fondation de palissade dont deux segments rectilignes, se rejoignant à angle droit, sont connus. Ce système palissadé est d'un type bien attesté dans l'espace des sanctuaires et, d'après sa position et les fosses à matériel qui peuvent lui être associées, il constitue certainement l'élément de clôture principal du sanctuaire de La Tène C2-D1, de ce côté.

La période pré-augustéenne et augustéenne

est illustrée par un ensemble de structures qui se développent au sud de l'enceinte. Il s'agit d'une part d'un système parcellaire fossoyé qui illustre l'émergence d'activités agro-pastorales, d'autre part de trous de poteaux, puits et bases de fours (à un seul volume et double alandier), qui témoignent d'activités artisanales.

A la fin de la période augustéenne, on assiste à une totale réorganisation du site avec la construction d'un complexe de bâtiments maçonnés répartis le long de deux voies empierrées (en trame hachurée sur la fig. 2). Le plan de ce nouvel ensemble respecte en plusieurs points l'organisation de la phase



Fig. 2



d'occupation précédente : la voie est-ouest se trouve dans l'axe de l'ouverture de l'enceinte, un mur bordant la voie longe également les anciens fossés défensifs et certains grands bâtiments viennent s'appliquer contre la palissade du sanctuaire qui devait encore exercer une contrainte.

La zone des sanctuaires

Deux grands sondages linéaires ont été implantés en croix sur la structure ovale, décelée en photographie aérienne et par prospection électro-magnétique, suspectée d'être la première enceinte culturelle, située à l'ouest du sanctuaire gallo-romain. Un troisième sondage linéaire a été implanté entre cette structure et les temples de type fanum. L'existence d'une enceinte sensiblement ovale (65 m de grand axe et 50 m de petit axe), matérialisée par un fossé ouvert de 3 m d'ouverture et 1m de profondeur en moyenne, a été confirmée. Cette enceinte a été installée sur une très faible éminence, dont le relief a été gommé dès l'époque antique par l'accumulation de remblais dans les zones basses environnantes. Si l'on en juge par le matériel, peu abondant, retrouvé au fond et sur les parois du fossé, la fondation de cette enceinte se situe à la transition La Tène B2-C1 (période dont témoigne également un ensemble de fibules, retrouvé dans le remplissage du même fossé, dans une fouille de 1986). Les seules structures qui peuvent être rattachées à cette phase initiale de fonctionnement du sanctuaire sont, en dehors du fossé principal, des saignées étroites situées à la périphérie interne de l'enceinte, fondations probables de palissades ou cloisons légères. L'espace interne de l'enceinte se caractérise par ailleurs par l'absence presque totale de structures excavées.

Dans une phase postérieure, difficilement datable avec précision, le fossé de l'enceinte, en partie comblé (comblement naturel avec interventions humaines ponctuelles), est repris par un puissant système palissadé. Aucune autre structure ne peut, pour l'instant, être reliée à ce dispositif.

La seconde grande phase d'aménagement du sanctuaire se situe vers le milieu du II^{ème} s. (transition LT C2-D1). A celle-ci peuvent être reliés d'une part des segments de fondations de palissades, d'autre part des fosses à

dépôts mobiliers. Des lignes de palissades ont été mises au jour dans deux secteurs distincts, à l'ouest (deux lignes se rejoignant à angle droit, limite probable de la zone culturelle), et à l'est, entre l'enceinte ovale et les temples romains. Dans ce secteur, il semble que les lignes de palissades soient associées à un fossé à fond plat et parois verticales, recreusé dans le remplissage du fossé du III^{ème} s. Ces fondations de palissades se présentent comme des chapelets de fosses ovales d'1m de long et 0,80m de large en moyenne. Les fosses à dépôts mobiliers de cette phase (deuxième moitié du II^{ème} s.) se concentrent nettement dans la partie est de la zone des sanctuaires. Elles présentent des assemblages très uniformes (céramique et faune prédominantes, associées à des objets de parure, de l'armement et de l'outillage métalliques).

La dernière phase laténienne bien identifiée du sanctuaire correspond à La Tène D2. A cette phase appartient une série de fosses, dont un groupe se distingue par la présence exclusive de dépôts d'ossements, souvent en connexion, appartenant à de grands herbivores (bœuf, cheval). Certaines de ces fosses scellent des fosses de fondation des palissades antérieures, ce qui semblerait indiquer que certaines des structures du sanctuaire du II^{ème} s. sont tombées en désuétude et conforterait de plus l'idée d'une activité moindre du sanctuaire dans la première moitié du I^{er} s., période également très mal attestée dans les ensembles mobiliers.

Une nouvelle phase d'aménagement du sanctuaire intervient à l'époque augustéenne. C'est à cette période qu'appartiennent en effet les premières constructions maçonnées du site (ou à fondations maçonnées seulement : temple, portique, annexes). Le fonctionnement continu du sanctuaire à la transition de La Tène et de l'époque romaine est attesté par de nombreuses fosses à dépôts mobiliers et par un puits dont le matériel stratifié couvre, sans aucun hiatus, la deuxième moitié du I^{er} s. av. n. è. et le premier quart du I^{er} s. de n. è.

Bibliographie

Barral, Guillaumet 1994 : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.). – Un sanctuaire aux confins du pays éduen. Mirebeau-sur-Bèze. In : DUVAL (A.) dir. - *Vercingétorix et Alésia*,

catalogue de l'exposition au Musée des Antiquités Nationales. Paris : Ed. de la Réunion des Musées Nationaux, 1994, p. 150-152.

Bénard et alii 1994 : BENARD (J.), MANGIN (M.), ROUSSEL (L.) dir. - *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or*. Besançon, 1994. (ALUB, 522, série archéologie, 39)

Brunaux et alii 1985 : BRUNAUX (J. L.), GOGUEY (R.), GUILLAUMET (J.-P.), MÉNIEL (P.), RAPIN (A.). - Le sanctuaire celtique de Mirebeau (Côte-d'Or). In : BONNAMOUR (L.), DUVAL (A.), GUILLAUMET (J.-P.). éd. - *Les Ages du Fer dans la vallée de la Saône (VII^e-I^{er} siècles avant notre ère)*. Actes du VII^e colloque de l'A.F.E.A.F., Rully, 1983. R.A.E., 6^{ème} sup., C.N.R.S., 1985, p. 76-111.

Goguey, Reddé 1995 : GOGUEY (R.), REDDE (M.) - *Le camp légionnaire de Mirebeau*. Mainz, RGZM, 1995, 380 p.

Reddé, von Schnurbein 2001 : REDDE (M.), VON SCHNURBEIN (S.) dir. - *Alésia. Fouilles et recherches franco-allemandes sur les travaux militaires romains autour du Mont-Auxois (1991-1997)*. Paris : Les Belles Lettres, 2001. (2 vol.).

¹ Ph. Barral : université de Franche-Comté, Besançon ; M. Joly : université de Paris-Sorbonne (Paris IV) ; S. Mouton : AFAN/INRAP, Dijon ; S. Venault : AFAN/INRAP, Dijon.

**AUX ORIGINES D'UNE RESIDENCE
ALLOBROGE : LE SITE DU PARC DE LA
GRANGE A GENEVE (SUISSE)
M. POUX, M.-A HALDIMANN**

Le site de l'actuel Parc de La Grange à Genève jouit d'une situation remarquable, en surplomb de la rive gauche du Lac Léman. Des fouilles entreprises dès le début du XXe siècle y avaient mis au jour un important domaine d'époque romaine : une villa à atrium et péristyle, ainsi que deux bâtiments annexes identifiés comme des thermes et un balneum, datés à l'époque entre la seconde moitié du 1er et la fin du 4e siècle de notre ère (Blondel et Darier 1922). Ce domaine avait été identifié, à l'époque, à la résidence suburbaine de l'un des principaux magistrats de la Cité Allobroge : Titus Riccius Fronto, duumvir aerarium de la cité de Vienne dont le nom, mentionné par deux inscriptions découvertes à Genève, semble avoir survécu dans le toponyme de la parcelle (Frontonoy). Son importance a été confirmée par les fouilles récentes, qui ont fait l'objet en décembre dernier d'une première présentation (Haldimann et alii 2001). Plusieurs campagnes échelonnées entre 1991 et 2001 ont considérablement élargi son cadre géographique et chronologique. Elles ont notamment révélé l'existence d'une vaste enceinte d'environ 450 m X 180 m, érigée perpendiculairement entre les berges du lac et la principale voie romaine de la rive gauche du Léman, reliant Genève à l'Italie. La disposition des bâtiments rend compte d'un plan classique : la maison de maître, établie sur une terrasse dominante couronne une double rangée d'édifices disposés parallèlement aux murs d'enceinte latéraux et abritant les activités économiques du domaine : granges, greniers, écuries, logements, forges et autres infrastructures. pour un domaine travaillé estimé à environ 140 hectares, occupé de manière continue ou ponctuelle jusqu'aux 13e ou au 14e siècles de notre ère.

De la résidence indigène à la domus gallo-romaine

Ces fouilles successives ont surtout livré de nombreux indices d'une fréquentation du site antérieure à l'époque romaine. Les plus précoces correspondent à des vestiges d'habitats établis en bordure des anciennes rives du Léman, datés du Néolithique et du

Bronze final (1000-900 av. J.-C.). La mise en évidence de menhirs basculés au voisinage de leur position d'origine rappelle, en revanche, les alignements mégalithiques d'Yverdon et de Lutry (cantons de Vaud), interprétés comme des aires de rassemblement aux fonctions sociales ou religieuses. Les mégalithes du Parc de La Grange pourraient signaler un lieu de cette nature.

Si aucun lien direct ne peut être établi entre ces vestiges préhistoriques et la villa gallo-romaine, il n'en va pas de même pour ceux attribuables au second Âge du fer. Matérialisés par un réseau de fossés ortho-normé précédant directement les niveaux d'époque romaine, ils ont livré un abondant mobilier céramique, comparable à celui recueilli dans les niveaux du premier port de Genève : vases à boire et jattes culinaires de facture locale, amphores vinaires républicaines (types Dressel 1A et 1B) et vaisselle de table importées d'Italie (campanienne, plats à enduit rouge pompéien). Il documente une occupation relativement longue, étagée entre le troisième quart du second et le milieu du premier siècles avant notre ère, dont l'évolution peut être grossièrement esquissée :

Le plateau est jalonné depuis le 2e siècle avant notre ère par des fossés formant deux plans distincts. Le réseau le plus ancien est implanté dans l'axe de la pente ; il est matérialisé par deux fossés parallèles d'une largeur originelle d'environ 2 m, délimitant dans un premier temps une bande de terrain large de 40 m pour une longueur reconnue de 80 m. Dans un second temps, ce tracé initial est doublé par de nouveaux fossés, l'ensemble étant désormais relié par un fossé transversal. Seuls une fosse ainsi que des trous de poteaux jalonnant le tracé oriental ont été repérés dans l'espace délimité par ce périmètre. Une structure énigmatique est aménagée à l'est du réseau : établie comme les fossés orientaux dans le lit d'un ruisseau, elle est composée de trois poutres posées sur un radier de gravier terminé au sud par une fosse partiellement comblée de pierres. Plus en amont, une zone de dépotoir livre du mobilier datable entre le 2e et le début du 1er siècle avant notre ère.

Ce réseau de fossés est comblé vers 100 av. J.-C.; les tracés ouest et sud ainsi que le radier oriental et son voisinage sont partiellement scellés par des empierrements composés

majoritairement de blocs de micaschistes, de gneiss et de serpentine. Le tracé oriental, comblé par des sédiments sableux, révèle une activité particulière : quatre menhirs sont basculés dans le fossé externe avant son remblaiement. Sur le côté interne de sa jonction avec le fossé transversal, deux mégalithes de grande taille sont soigneusement disposés

sur un radier de boulets et de galets de calage et précisément orientés vers le nord.

Cet aménagement est contemporain de la mise en œuvre de fossés plus modestes établis selon un alignement voisin. Ils forment un enclos long de 20 m pour une largeur indéterminée qui empiète sur le tracé oriental du réseau ancien. D'une largeur et d'une

profondeur bien moindre, ils pourraient servir de rigoles délimitant un édifice disparu. Ce second réseau est remblayé vers le milieu du 1er siècle av. J.-C., en même temps qu'une grande fosse rectangulaire de 16 X 8 m de côté, ménagée entre le fossé méridional et l'emplacement des deux mégalithes orientés. Son comblement est d'un intérêt particulier ; outre de nombreux fragments de tuiles, elle livre plus de 6'000 fragments de céramique, nombre d'objets métalliques ou en terre cuite ainsi qu'une faune abondante.

Les éléments les plus récents, datables de l'extrême fin de la période gauloise ou du tout début de l'époque romaine, appartiennent à un dernier état des vestiges antérieur à la villa augustéenne. Un grand bâtiment en construction légère, à armature de bois et torchis fondée sur sablières basses, s'organise autour d'un sol damé de graviers dont l'emplacement et les dimensions préfigurent ceux du futur péristyle en pierre accolé à la domus.

Cette absence de rupture entre les vestiges d'époque gauloise et romaine rappelle un scénario bien connu : à savoir le remplacement ou la monumentalisation, à partir de la Conquête, d'un premier domaine rural implanté dès l'Âge du fer. L'hypothèse d'un site rural, voué dès ses origines à l'exploitation du terroir environnant, semble s'imposer d'elle-même. C'est oublier que la villa du Parc la Grange ne correspond pas à une " ferme " ordinaire : son plan monumental intégrant atrium et péristyle, l'un des plus anciens de ce type fouillé en Gaule tempérée, s'accorde difficilement avec une fonction strictement agricole.

L'apport des petits objets

L'étude en cours des petits mobiliers s'avère, à cet égard, riche en enseignements. Leur nombre et leur qualité tranchent d'emblée avec " l'ordinaire " des habitats de cette période fouillés à Genève ou sur le Plateau suisse occidental.

La présence d'importations métalliques antérieures à la phase d'implantation de la villa retient l'attention : notamment, de plusieurs éléments de vaisselle métallique, pieds de situle ou de seau à garnitures métalliques et pucier de passoire en bronze, liés au service cérémoniel du vin. Leur apparition dans des contextes datés du milieu du 1er s. av. J.-C., en association avec des amphores vinaires

Dressel 1B, de la vaisselle italiques précoce et des plats à cuire dits " à engobe rouge pompéien ", témoigne d'une acculturation rapide aux usages de table méridionaux.

La " richesse " du site se traduit également par l'abondance des éléments de parure retrouvés. Une vingtaine de fibules ont été identifiées. Quatre fibules de type " Nauheim ", plusieurs ressorts de fibules filiformes à quatre spires et corde interne et un fragment de bracelet en verre bleu à profil triangulaire, appartiennent à La Tène D1, à la charnière des IIe et Ier s. av. J.-C. D'autres types plus évolués, influencés par les formes de parures en usage au sud des Alpes, sont caractéristiques de La Tène D2 : quatre fibules " à collerette " au pied finement ajouré à décor de " esses ", une fibule à arc rubané dérivée du type " à coquille " et deux fibules de type Alésia – dont une ornée d'un trophée naval. Deux fibules d'Aucissa, une fibules " à plaquettes " de type Almgren 41, une variante précoce de fibule " à cœur de paon " et une fibule filiforme de type Feugère 4a2 sont datables de la période augustéenne. La cohabitation de tous ces types est caractéristique de l'Horizon " Bâle-Münsterhügel ", dont la datation couvre au vu des données actuelles l'ensemble du 1er s. av. J.-C.

D'autres, plus archaïques, se distinguent nettement de cet ensemble. Leur typologie évoque un faciès beaucoup plus ancien correspondant à la Tène ancienne : fibule " à pied spiralé " (Spiralfussfibel), au portardillon surmonté d'un ressort ornemental, variante de fibule filiforme à pied discoïde et une fibule incomplète en forme " d'anse de panier " et pied tubulaire, comparables à certains exemplaires en usage au Ve siècle dans le nord de l'Italie.

Il est tentant de voir dans ces éléments la preuve d'une fondation de l'habitat dès le quatrième, voire dès le cinquième siècle avant notre ère. Deux sépultures de cette période ont déjà été découvertes à moins de deux kilomètres du Parc la Grange, sur le site des Arpillières (Kaenel 1990). La continuité avec les vestiges de la fin de l'époque gauloise demeure cependant problématique. La phase de transition des IIIe et du IIe siècles avant notre ère est en effet peu représentée, voire absente : la présence de deux fragments de bracelets côtelés en verre bleu et fils de verre jaune caractéristiques de La Tène

moyenne, issu pour l'un d'entre eux du réseau de fossés le plus ancien, constitue le seul indice tangible. L'étude des céramiques ne permet pas d'être plus affirmatif, eu égard au manque de références locales pour cette période.

Pouvoir aristocratique et pratiques religieuses

Cet ensemble se distingue, quoi qu'il en soit, à plus d'un titre. La découverte d'une vingtaine de fibules regroupées sur une surface aussi restreinte ne manque pas de surprendre, alors qu'elles manquent à l'appel sur la plupart des sites laténiens fouillés à ce jour à Genève et ses environs. Ce, d'autant plus que nombre d'entre elles étaient pratiquement intactes et pour certaines, encore fermées. Il peut difficilement s'agir d'objets perdus ou mis au rebut. D'autres comportent, à l'inverse, des indices très nets de mutilations volontaires : ressort entièrement déroulé, arc ployé à 90°, brisé et inséré de force entre les spires du ressort, relèvent d'une volonté de destruction systématique. Plus précisément, d'un acte à caractère rituel bien connu des spécialistes : l'offrande de fibules, détériorées ou non, afin de " s'attacher " symboliquement à une divinité, est bien attestée sur les sanctuaires de cette époque, comme celui de Martigny. Le fait qu'elle concerne aussi bien des types de La Tène ancienne que finale est à cet égard remarquable. Elle pourrait témoigner de pratiques étalées sur plusieurs siècles.

Cinq d'entre elles proviennent de la grande structure excavée comblée au milieu du Ier s. av. J.-C., qui a livré de nombreuses amphores vinaires associées à une autre découverte exceptionnelle : à savoir, plusieurs gros éléments en argile figurés représentant des têtes animales surmontées de grandes cornes enroulées, rehaussées de cannelures. Apparentés aux chenets décorés de la fin de l'époque gauloise, leur grande taille évoque plutôt des terres cuites architecturales, de type " antéfixe ", comparables aux bucranes en terre cuite découverts sur le site de la Croix du Buis à Arnac-la-Poste dans le Limousin. On peut imaginer, par analogie, qu'ils proviennent d'un autel domestique ou d'un bâtiment monumental à vocation collective.

La vocation culturelle de cet ensemble, rigoureusement orienté, peut être évoquée. Ses

dimensions et la nature du mobilier évoquent une pratique déjà mise en évidence à Genève : l'ensevelissement rituel des vestiges d'un édifice de culte (Bonnet et Privati 1991). La coïncidence spatiale avec l'alignement de menhirs basculés à la fin du IIe s. av. J.-C. constitue, à cet égard, un indice de poids. La récupération, à l'époque gauloise, de monuments mégalithiques fréquentés depuis la préhistoire est caractéristique d'au moins deux sites fouillés dans le canton : l'ancienne Prison Saint-Antoine et l'église Saint-Gervais, deux sites majeurs établis de part et d'autre de la rade, auxquels plusieurs études récentes attribuent une vocation culturelle (Haldimann et Moinat 1999).

Toutes ces découvertes orientent l'interprétation du site dans deux directions. Leur nombre et leur qualité soulignent, d'une part, le niveau de vie élevé des occupants du site. En témoigne également l'abondance des amphores vinaires et de la vaisselle d'importation liée à son service. La typologie et l'ornementation des parures trahissent, elles aussi, une ouverture précoce aux influences italiennes rarement observée, à cette époque et dans cette région, hors du cercle restreint des élites indigènes. La récente identification, après parution de l'article cité en introduction, de plusieurs fragments de fourreau(x?) d'épée à gouttière et pontet rectiligne de type gaulois, dispersés parmi le mobilier en fer d'époque romaine, renforce encore ce sentiment.

Leur mode de dépôt et les manipulations dont elles sont l'objet relèvent, d'autre part, d'actes rituels dont la nature et l'importance restent à définir. Si l'on ne saurait à proprement parler de " sanctuaire ", ils sont une donnée à prendre en compte dans la définition du site. Sphère domestique et religieuse sont souvent dissociées, alors que leur imbrication dans les habitats de cette période apparaît de plus en plus évidente. Elle est même une caractéristique de certaines résidences aristocratiques, où l'exercice du sacrifice était en soi une prérogative réservée à l'élite, à l'instar de la pratique du festin cérémoniel, organisé à l'échelle de la famille ou du " clan " et copieusement arrosé de vin d'Italie (Poux 2000).

Bibliographie

M.-A. Haldimann, P. André, E. Ramjoué, M. Poux, Entre résidence indigène et *domus* gallo-romaine : le domaine antique du Parc de La Grange (Genève). In : Archäologie der Schweiz / Archéologie Suisse n°24, 2001, pp. 2-15.

Haldimann, M.-A. et Moinat, P. 1999 : Des hommes et des sacrifices: aux origines celtiques de Genève, AS 22, 1999, 170-179.

Bonnet, Ch. et Privati, B. (1991), Saint-Gervais à Genève: les origines d'un lieu de culte, AS 14, 205- 211.

Poux, M. 2000 : Espaces votifs, espaces festifs. Banquets et rites de libation en contexte de sanctuaires et d'enclos, J.-L. Brunaux (dir), Des enclos, pourquoi faire ? Actes de la table ronde de Ribemont-su-Ancre (1989), Revue archéologique de Picardie 1-2, 2000.

Blondel, L. et Darier, G. 1922 : La villa romaine de La Grange, Indicateur des Antiquités Suisses, n. s. 24, 1922, 72-88.

Kaenel, G. 1990 : Kaenel, G. (1990), Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale, CAR 50, Lausanne.:

LE SANCTUAIRE DE CORENT (PUY-DE-DÔME) : FESTINS, SACRIFICES ET LIBATIONS

Matthieu POUX

Le Puy de Corent (Commune de Veyre-Monton, Puy-de-Dôme) est traditionnellement identifié à la capitale de la Cité arverne au Ier s. av. J.-C. Une première campagne de sondages menée entre 1991 et 1993 par John Collis et Vincent Guichard y avait mis au jour un sanctuaire indigène édifié au centre géographique du plateau. Ce dernier se signalait, à l'époque romaine, par un péribole monumental de forme quadrangulaire, dont le tracé reconnu sur plus de 70 m recouvre partiellement les limites de la parcelle agricole actuelle. Sa stratigraphie témoignait d'une fréquentation continue, de la fin du IIe siècle av. J.-C. à la fin du IIIe s. apr. J.-C., recouvrant une première séquence d'occupation datée de la fin du Néolithique moyen à l'Âge du Bronze final. Les fouilles avaient révélé l'existence d'un premier noyau cultuel d'époque gauloise, matérialisé par des fossés d'enclos et des épandages de mobilier céramique, osseux et métallique, dont plusieurs éléments de boucliers soumis à des mutilations volontaires (Guichard et Collis 1992, Guichard et Dunkley 1993).

Sa principale caractéristique résidait dans la masse considérable d'amphores vinaires recueillies dans son enceinte : soit plusieurs centaines d'unités comptabilisées à ce jour, consommées non pas dans un cadre domestique, mais lors de grands festins mis en évidence par l'étude de la faune. Les centaines d'os issus des fossés d'enclos recoupés au centre de la parcelle se distinguaient par une forte prédominance des ovicaprinés et une sélection des éléments de crânes, de mandibules et de pieds, témoignant du rejet simultané de dizaines de têtes de bétail, abattues et consommées dans un cadre collectif (Méniel 2001). L'étude taphonomique des amphores, soumises au même titre que les armes à un bris intentionnel à coups de lame, exposées sous forme de pavés ou d'épandages, aboutissait aux mêmes conclusions (Poux, à paraître).

Ces nouvelles interprétations ont motivé la

mise en œuvre d'une nouvelle fouille programmée, menée entre août et septembre 2001 en collaboration avec Yann Deberge (ARAF). Elle a permis, entre autres résultats, de valider définitivement l'existence du sanctuaire indigène, d'en préciser la chronologie, les aménagements, la nature et la chaîne opératoire des rituels pratiqués dans son enceinte.

Enclos cultuel

Son principal apport réside dans la découverte d'un enclos fossoyé matérialisant le centre géographique et fonctionnel des aménagements cultuels d'époque gauloise. Sa découverte remplace celle d'un premier enclos restitué en 1993 au centre de la parcelle à partir de tronçons de fossés discontinus. D'orientation similaire, il en diverge par sa morphologie, sa taille et sa position. Son plan dessine un rectangle régulier d'une dizaine de mètres de long pour huit mètres de large. Il est délimité, au sud, à l'est et au nord, par des fossés peu profonds à profil en cuvette, larges à leur sommet d'1 m à 1,50 m en moyenne. Leur creusement mené jusqu'au socle naturel présente un pendage volontaire destiné à canaliser l'écoulement de l'eau ou d'autres liquides dans un sens défini. Des alignements de gros blocs de basalte densément entassés contre leur face externe, associés à des dizaines de clous de charpente en fer, servaient de calage à des superstructures en bois effondrées et décomposées en place. Il est difficile d'établir s'ils délimitaient un simple système de clôture palissadé ou un bâtiment couvert, d'une portée de plus de huit mètres. La position interne des fossés évoque, dans un cas comme dans l'autre, un aménagement de type cultuel plutôt que de défense ou de drainage. Leur tracé septentrional s'interrompt au centre, pour faire place à deux grands trous de poteaux supportant à l'origine un système de porche d'entrée monumental.

L'espace intérieur de l'enclos, vide de tout vestige ou cloison interne, exclut une occupation prolongée de nature domestique. Réservé à des activités ponctuelles et bien spécifiques, son état de conservation contraste très fortement avec celui des sols périphériques à l'enclos, criblés de fosses, de trous de poteaux et de perturbations d'époque gauloise, romaine ou moderne, qui n'ont pas épargné un pouce de terrain. Sauf, précisément,

dans l'espace délimité par l'enclos, laissé volontairement intact. Ce choix a eu pour conséquence de fossiliser le substrat préhistorique sous-jacent, entièrement détruit hors de ses limites (voir ci-dessous). Seule exception à ce principe, une grande fosse circulaire a été aménagée devant l'entrée, recelait à sa base un petit dépôt volontaire, constitué d'un fragment de côte animale isolé associé à une fibule en bronze intacte, qui établit le lien chronologique et fonctionnel unissant la fosse au bâtiment. Sa forme et sa position isolée au cœur du bâtiment l'apparentent aux cavités rituelles ou " autels creux " ménagés dans la cella des sanctuaires belges, destinés à accueillir le sang et la chair des sacrifices et les libations. Son pendant réside peut-être dans le grand monolithe de basalte disposé face à l'entrée, en bordure du fossé sud. Il est tentant, par analogie, de l'identifier à la pierre d'autel sur laquelle étaient mises à mort les victimes.

Ces pratiques se signalent, à l'intérieur de l'enclos, par des traces infimes : monnaies, quelques esquilles de faune ou d'amphores, associés à d'infimes éléments de fourreaux d'épée. Le comblement des fossés périphériques a livré, en revanche, un abondant mobilier directement issu de l'activité culturelle. Les offrandes métalliques et l'armement y sont relativement rares : deux fers et talons de lance de petit module, plaque de fourreau d'épée (?), une vingtaine de fibules en bronze ou en fer, et plusieurs dizaines d'anneaux en bronze ou en os, de module variable. Le dépôt, dans les fossés d'enclos, d'une même série de fibules pratiquement identiques et de très petit module (quinzaine d'exemplaires type Nauheim ou dérivé) et de déchets de tabletterie issus de la production d'anneaux, suggère qu'ils ont été fabriqués sur place dans un but cultuel. D'autres catégories d'objets (pendant de mors, outils en fer, vestiges de tabletterie), enfin, occupent une place plus marginale. Le sol de l'enclos et ses abords ont également livré plus d'une centaine de monnaies gauloises en argent et en bronze, et un nombre équivalent de jetons de différents modules, retailés dans des tessons céramiques (substitués d'offrandes monétaires ?).

Festins et libations

Les dépôts se composent, dans leur grande majorité, d'amphores et de restes animaux

consommés lors de repas collectifs, triés, puis regroupés dans certaines portions du fossé : crânes d'ovicaprinés et métapodes de bœufs au sud, dizaines de mandibules de moutons au nord, associées à des centaines de tessons d'amphores Dressel 1A et 1B. Plusieurs panses complètes étaient soigneusement alignées au fond du fossé. Certaines amphores ont subi un décolletage par lame et/ou un bris volontaire à l'aide de grosses pierres, laissant à penser que leur contenu a été déversé en guise de libation. Les vaisselles utilisées à cette occasion se distinguent également par leur qualité : formes complètes, déposées sur le pendage du fossé (jattes, imitations de campaniennes et formes hautes), anses et garnitures en fer de chaudron, seau et situle, coupe en verre taillé originaire d'Orient, Campanienne B, dont une coupe au fond percé réaménagée en récipient libatoire. L'enclos découvert cette année marque, selon toute vraisemblance, le centre géographique et fonctionnel du sanctuaire laténien. Son plan et ses aménagements présentent de très fortes similitudes avec un petit édifice fouillé en 2000 sur un autre site cultuel de la région, celui de Clermont-Ferrand " Le Brézet " (Poux et Vernet 2001) : une même forme de bâti rectangulaire interrompu sur sa façade longitudinale par un porche sur deux poteaux, " autel creux " et pierre d'autel en basalte, définissent un nouveau type de sanctuaire spécialisé dans la pratique du festin cultuel, précédé de sacrifices et de libations. Les festins proprement-dits ne pouvaient se dérouler à l'intérieur de l'enclos, trop exigü pour cet usage. Face à l'entrée ont été repérés deux petits bâtiments rectangulaires longs d'environ 4 m sur 2 m de large pavés de tessons d'amphores posés à plat et bornés par des alignements de blocs et/ou de tessons d'amphores empilés et disposés de chant, formant la base de cloisons en construction légère. Ces deux pièces ont abrité des activités culinaires signalées, dans les deux cas, par un foyer et de nombreux restes alimentaires en position primaire.

La chronologie des mobiliers recouvre une séquence plus large que celle proposée jusqu'à présent - brève période de fréquentation limitée à une génération seulement (premier quart du Ier siècle av. J.-C.) et solution de continuité avec la sanctuaire d'époque romaine. L'analyse stratigraphique des fossés

et la définition de plusieurs ensembles clos de datation légèrement décalée montrent que plusieurs repas se sont succédés à proximité de l'enclos. Le comblement des fossés comporte au moins trois phases de remplissage. Le mobilier recueilli à leur base (jatte d'Aulnat, fibule de Nauheim), allié à d'autres indices périphériques (fibule de schéma LT C2, bracelet en verre côtelé bleu à filaments jaunes), situent leur creusement au plus tard dans le dernier tiers du II^e s. av. J.-C. Après une activité maximale à La Tène D1b et D2a, l'enclos est démantelé et ses fossés remblayés peu avant le milieu du I^{er} s. av. J.-C. Son plan sera néanmoins repris au mètre près, à l'époque romaine, par un bâtiment maçonné de fonction probablement identique, fréquenté au moins jusqu'à la fin du III^e s. apr. J.-C.

Comme noté plus haut, le sol en terre battue placé sous la protection symbolique de l'enclos (téménos) a néanmoins été épargné à chaque réaménagement du sanctuaire, permettant la fossilisation des niveaux préhistoriques sous-jacents : à savoir un épandage très dense, formé de milliers de tessons de jarres de stockage datables de la fin de l'Âge du Bronze ou du début de l'Âge du fer (VIII^e s. av. J.-C.). Certaines ont été fracassées sur place, fond vers le haut. Il est difficile, en l'état actuel des données, d'établir si ces vestiges sont ceux d'un habitat, ou d'une tradition rituelle et festive antérieure, alimentée par d'autres boissons locales comme la bière...

Bibliographie

Guichard et Collis 1992 : V. Guichard, J. Collis, Puy de Corent. Rapport de la campagne de fouille de 1992. Projets de recherches " Auvergne Archaeological Survey " (Université de Sheffield) et " Le peuplement des Limagnes à l'Âge du fer " (Association pour la Recherche sur l'âge du Fer en Auvergne), S.R.A. Auvergne, Clermont-Ferrand, 1992.

Guichard et Dunkley 1993 : V. Guichard, J. Dunkley, Fouille programmée de l'oppidum de Corent. Rapport d'activité 1993 du projet de recherches " Le peuplement des Limagnes à l'Âge du fer " (Association pour la Recherche sur l'âge du Fer en Auvergne), Veyre-Monton 1993, S.R.A. Auvergne,

Clermont-Ferrand, 1993, p. 43-73.

Poux 2001 : M. Poux, Corent – Festins et pratiques religieuses. Fouille programmée sur le Puy-de-Corent (Veyre-Monton, Puy-de-Dôme). Rapport de la campagne 2001, S.R.A. Auvergne, Clermont-Ferrand, 2001 (76 p., 55 fig.).

Poux et Vernet 2001 : M. Poux, G. Vernet, Sanctuaire protohistorique (Clermont-Ferrand " Le Brézet "). *L'Archéologue / Archéologie nouvelle*, n°54, juin-juillet 2001, 42-45.

LES ETABLISSEMENTS DE BEUZON A ECOULANT (MAINE-et-LOIRE)

Olivier NILLESSE

La Z.A.C. de 20 hectares de Beuzon à Ecoflant dans le Maine-et-Loire se développe au nord d'Angers, trois sites ont été fouillés.

Étape 1 de Beuzon La chaîne 1

Pendant l'étape 1, un double enclos de 4800 m² est créé. L'enclos interne a livré deux fers de lance dont l'un très mutilé et une possible plaque de fourreau d'épée.

Dans le corpus céramique, il existe des décors estampés. Un tesson est orné d'un motif dont le style en arc est daté de la seconde moitié du IV^{ème} siècle et du III^{ème} siècle. Il existe aussi des vases pseudo-situli-formes dont le modèle est évolué par rapport aux sites régionaux de La Tène ancienne et des écuelles à profil en «S» à lèvres horizontales connues sur les sites de La Tène moyenne de Vendée. Cette phase ne contient ni amphores ni Besançon.

La fin de constitution des dépôts de la phase 1 de La Chaîne s'est probablement effectuée à La Tène C (sans plus de précision possible), les décors estampés permettent peut-être de situer le début de cette phase à La Tène B2, ce qui correspond à la datation du fourreau décoré de La Reculière.

La Reculière 1

Le plan de l'établissement de 2000 m² se caractérise par la juxtaposition d'un petit enclos contre un second plus grand. Aucun plan de bâtiment ne peut être attribué avec certitude à la phase 1.

Dans la céramique, on remarque la présence de petits vases. Ces gobelets évoquent la pratique de la libation. Il existe peu de parallèles dans les habitats. Par contre, ces petits récipients sont attestés dans les nécropoles à Breuil-le-Sec (Degenne 1983), dans les sanctuaires comme à Gournay-sur-Aronde (Brunaux 1985) ou à Mirebeau-sur-Bèze (Barral 1990) et dans le dépôt de Faye-de-Bretagne (L'Helgouach 1999).

L'étude de la répartition spatiale des divers vestiges montre qu'il faut réserver une place particulière pour les ossements : ils sont essentiellement localisés dans un enclos.



Z.A.C. de Beuzon : localisation des sites.

Plusieurs pièces d'armement ont été découvertes : lames d'épées, chaîne de suspension, fer de lance (?) et fourreau d'épée décoré. Plusieurs de ces objets ont été pliés.

Le pontet est de grandes dimensions, ses attaches sont longues et fusiformes. L'entrée a été découpée. C'est probablement à l'occasion de cette modification que deux rivets (en noir sur le dessin) sont mis en place, ils maintenaient probablement une pièce de renfort. Près de l'entrée, on trouve une paire de dragons affrontés du Type 1 de Navarro (1972).

Le second type d'ornementation est constitué d'appliques ajourées. Elles sont serties sur les gouttières. Le motif des appliques évoque le thème des animaux fantastiques affrontés. Si l'on réunit les deux moitiés d'une applique coupée dans son axe de symétrie, l'on obtient une image proche de l'applique GSA 1826 (Lejars 1994) qui dérive directement du thème des animaux fantastiques que l'on connaît depuis les agrafes de ceinture de La Tène ancienne. Le décor d'appliques du fourreau de La Reculière fait partie d'une petite série souvent caractérisée par l'alternance en quinconce de trois plaques, une quatrième pouvant se situer en dessous de la fixation de la boulerolle. Dans certains cas, l'applique orne l'entrée du fourreau (Nantes, Musée Dobrée n°890.2.1., (Lejars 1999), Gournay-sur-Aronde, GSA 1860/2651, GSA 1826, (Lejars 1994), GSA 1863, (Rapin 1988), Kosd, n°33, (Szabó 1992a), Gumefens, tombe 2, (Brunaux 1987). Cette technique même si elle a abouti à la création de pièces exceptionnelles comme celles de Piscoit et de Pottenbrunn-Ratzerdorf (Szabó 1992b) ne connaîtra pas un long développement. Sur le fourreau de Magyarszerdahely (Szabó 1992b, Rapin, 2000), le principe de l'alternance des trois motifs est conservé mais le décor est gravé comme pour la majorité des épées celtiques.

La présence d'armes mutilées ainsi que le traitement particulier des ossements d'animaux pourraient être le témoignage de pratiques rituelles. Les petits vases s'inséreraient bien dans le même domaine. Par contre, le plan des enclos évoque un modèle identifié dans le corpus des «fermes indigènes».

Le fourreau décoré est la pièce la plus utile pour une datation. Cependant, l'étui a subi des modifications qui indiquent probablement un usage assez long. Il est donc très vraisemblable que l'objet est un peu plus ancien que les céramiques qui l'accompagnent, c'est-à-dire que le début des dépôts ne commence pas avant la fin de La Tène B2. Il existe aussi des vases pseudo-situliformes comme à La Chaîne. On note l'absence de vases de type «Besançon» et d'amphores, ce qui permet d'établir que les dépôts sont achevés avant La Tène D1a. La datation est à situer à La Tène C au sens large comme à La Chaîne.

Étape 2 de Beuzon

La chaîne 2

A La Chaîne, l'enclos interne est comblé. L'enceinte périphérique créée pendant la phase 1 subsiste pendant la phase 2.

La céramique et les plaques de foyer sont caractéristiques des habitats. Il n'y a pas d'armes. Ces éléments indiquent un habitat «classique» de La Tène D1.

La céramique commune est comparable à celles des établissements agricoles d'Hélouine et du Deffroux (Nillesse 1998a et b) datés de La Tène D1 avec notamment la présence de vases de type Besançon. Les amphores sont des gréco-italiques ou des Dressel 1a.

La Reculière 2

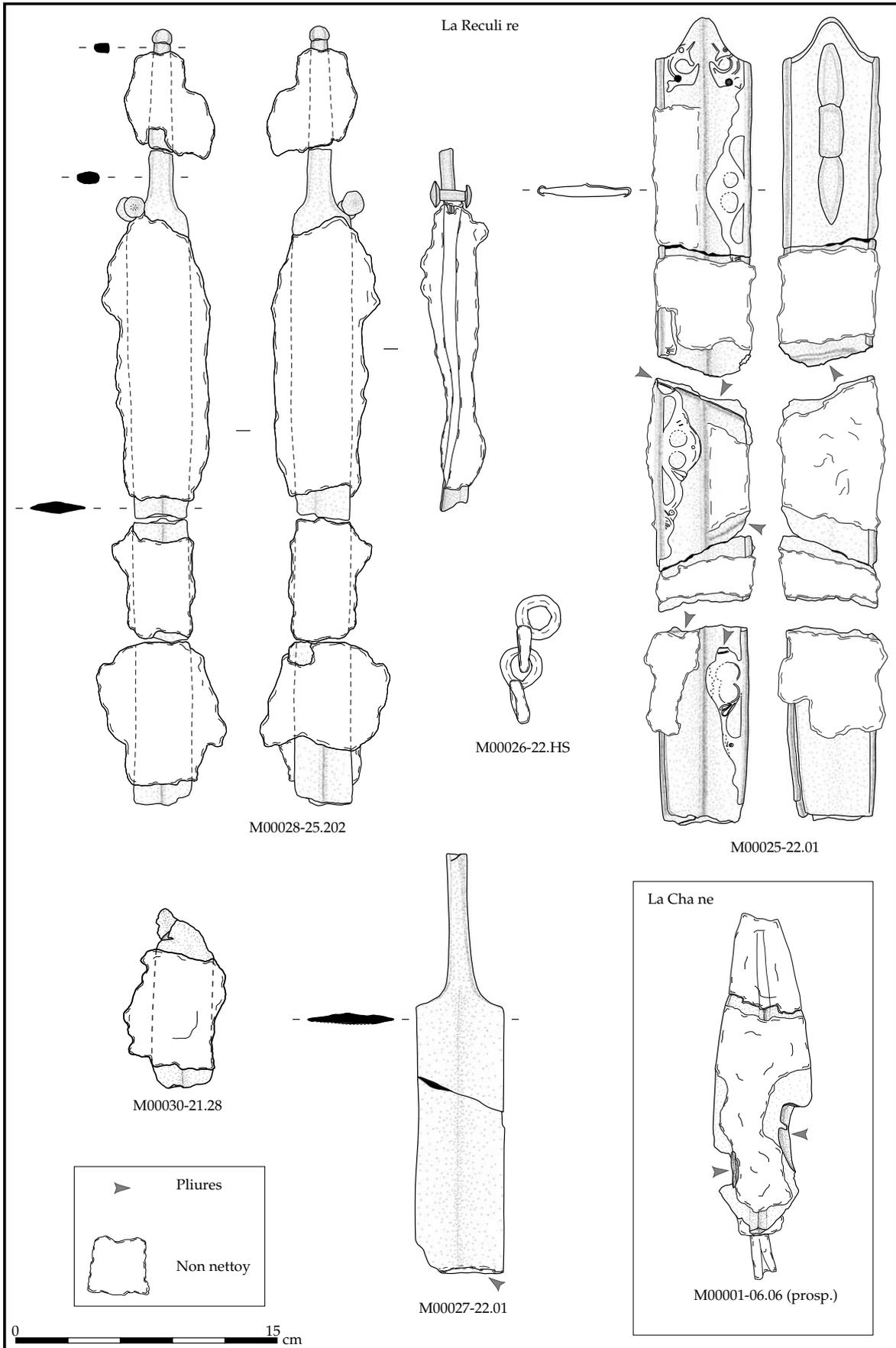
Sensiblement à la même époque, l'enclos externe de La Reculière est en fonction, le site couvre 9000 m².

Comme à La Chaîne. Le mobilier est ordinaire en contexte d'habitat, La grande proportion de plaques de foyer correspond à ce que l'on observe dans les établissements agricoles contemporains. Un soc d'aire a été découvert.

Les vases de type Besançon et les amphores indiquent La Tène D1 comme pour la Chaîne 2.

La planche

Toujours à la même époque, le site de La Planche est créé. Il est plus grand que les précédents avec 17000 m². Le plan de la



La Reculire et La Chaîne : l'armement.

phase 1 avec son organisation bipartite rappelle ceux d'habitats contemporains. Pour la phase, 2, le plan est particulier avec une très large ouverture vers le sud-ouest, elle sera partiellement réduite par l'adjonction d'un fossé.

La céramique et les amphores indiquent La Tène D1 comme pour la Chaîne 2 et La Reculière 2.

Etape 3 de Beuzon

Les sites de La Chaîne et de La Planche sont toujours fréquentés à la période gallo-romaine. L'occupation est assez discrète et il ne semble pas possible d'en déterminer le type.

Conclusion sur la fonction des établissements de Beuzon

Pour la phase 1 (La Reculière 1 et La Chaîne 1), certaines pratiques relèvent probablement de rituels. Pour la phase 2 (La Reculière 2, La Chaîne 2, La Planche), il n'y a pas de telles manifestations. Cependant, il semble difficile d'imaginer que les installations de la phase 1 se transforment en simples habitats et que leurs occupants oublient ou négligent le caractère sacré des lieux. A moins évidemment, que les faits constatés pour la phase 1 ne soient que des rites de fondation.

Bibliographie

BARRAL, P. GUILLAUMET, J.-P. 1990. - Mirebeau-sur-Beze. *Il était une fois la Côte-d'Or*. Errance, 1990, p.65-69.

BRUNAU, J.-L., MENIEL, P., POPLIN, F., 1985. - Gournay I, les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984). Supplément à la *Revue Archéologique de Picardie*, 1985.

BRUNAU, J.-L. et LAMBOT B., 1987. - *Guerre et armement chez les Gaulois*, 450-52 av. J.-C., collection des Hespérides, Errance, 1987, 219 p.

DE NAVARRO, J.-M. 1972. - *The finds of the sites of La Tène : I, Scabbards and the swords found in them*. Londres, 1972.

DEGENNE, M., DUVAL, A., 1983. - La nécropole de La Tène moyenne de Breuil-le-Sec (Oise) : premières observations. Les Celtes dans le Nord du Bassin parisien. Actes du Ve colloque de l'A.F.E.A.F., Senlis 1981. *Revue archéologique de Picardie n° 1*, 1983, p.74-95.

L'HELGOUACH, J., 1999. - Le dépôt de poteries de l'Alnais, à Fay-de-Bretagne (Loire-Atlantique). Catalogue de l'exposition : *Nos ancêtres les Gaulois aux marges de l'Armorique*, Nantes 1999, p.125-126.

LEJARS, T., 1994. - *Gournay III, les fourreaux d'épée, le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde et l'Armenement des Celtes de La Tène Moyenne*. Errance/IRRAP, 1994, 234 p.

LEJARS, T., 1999. - Epée à fourreau décoré. Catalogue de l'exposition : *Nos ancêtres les Gaulois aux marges de l'Armorique*, Nantes 1999, p.116-117.

NILLESSE, O., 1998a. - *L'établissement rural d'Hélouine, Marcé, Maine-et-Loire*. Document final de synthèse. S.R.A. des Pays-de-la-Loire, Nantes, 1998.

NILLESSE, O., 1998b. - *L'établissement rural du Deffroux, Marcé, Maine-et-Loire*. Document final de synthèse. S.R.A. des Pays-de-la-Loire, Nantes, 1998.

RAPIN, A., BRUNAU, J.-L. 1988. - Gournay II, Boucliers, lances. *Revue archéologique de Picardie*, Errance, 1988, 245 p

RAPIN, A., 2000. - L'armement laténien en Hongrie. *Dix ans de coopération franco-hongroise en Archéologie*, 1988-1998. Workshop series, n°9, Collegium Budapest, Institute for advanced studies, p. 97-134.

SZABÓ, M., PETRES, E.F., 1992a. - *Decorated Weapons of the La Tène Iron Age in the Carpathian Basin*. Magyar Nemzeti Múzeum, 1992, 259 p.

SZABO, M., 1992b. - *Les Celtes de l'Est, le second Âge du fer dans la cuvette des Karpathes*. Errance, 1992, 206 p.

Olivier Nillesse, INRAP, UMR 6566.

**LE SITE DU TERRIER DE LA FADE À
COURCOURY (CHARENTE-MARITIME).
DE LA NÉCROPOLE AU SANCTUAIRE.**

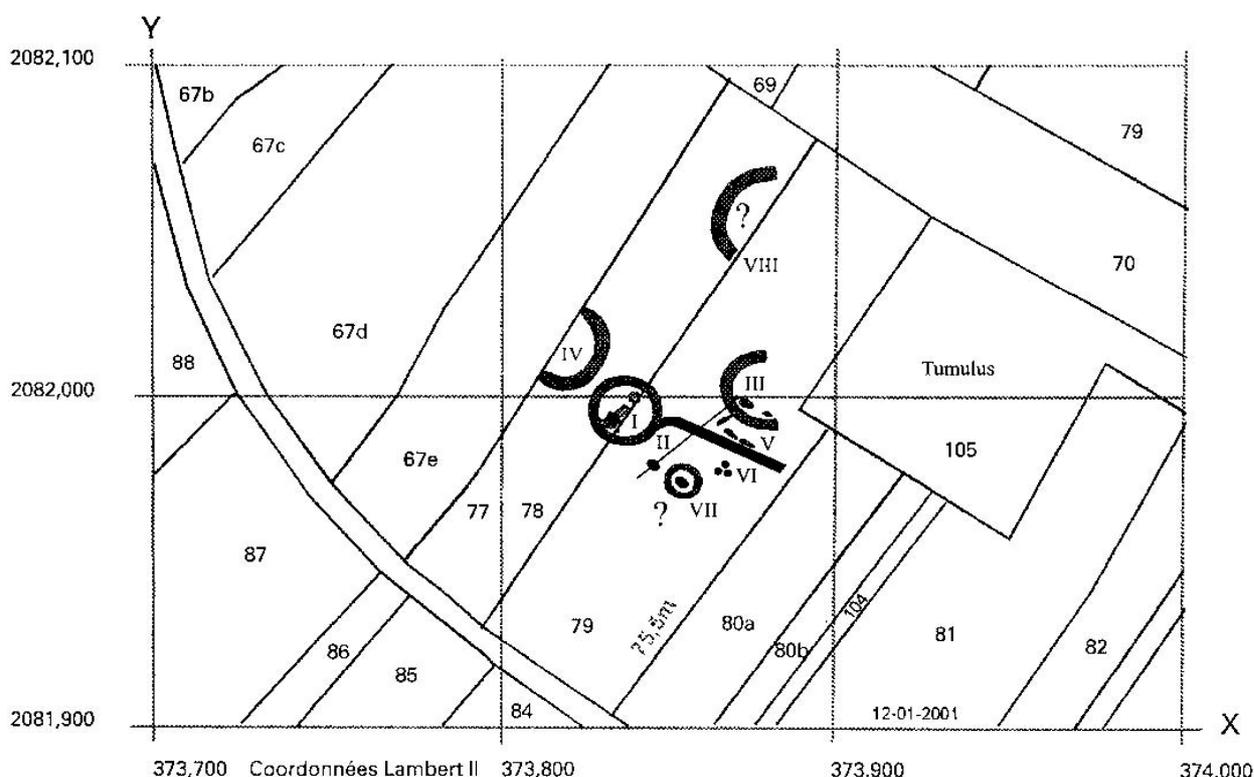
José GOMEZ de SOTO

Le Terrier de la Fade un énorme tumulus repéré de longue date. Les assez modestes résultats des fouilles partielles qui y furent conduites de 1965 à 1975 restent largement inédits en dehors des courtes mentions des informations archéologiques de Gallia. Aucune sépulture n'avait alors été décelée. Le site qui l'environne et auquel il donne son nom est célèbre pour les trouvailles de deux " trésors " de monnaies celtiques du type Regenbogenschüsselchen et petits lingots d'or au début du XIXe siècle (Hiernard, 1999).

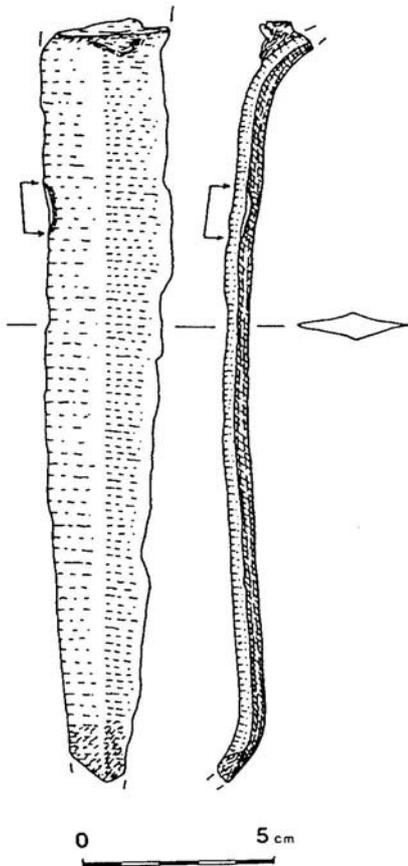
La découverte fortuite en 1992 ou 1993 d'une sépulture à incinération ne comportant qu'une partie des restes du défunt (aucun reste céphalique, ceux des membres inférieurs réduits à deux fragments jointifs de diaphyse de fibula) avait à nouveau attiré l'attention sur le site. L'incinération, déposée dans une fosse de modestes dimensions, était

probablement contenue dans un bassin en bronze de type étrusque. Plusieurs céramiques, dont une coupe massaliète, l'accompagnaient. Cette découverte avait suscité en 1994 une fouille de contrôle limitée à une surface restreinte autour du point de la découverte. Les données disponibles sur cette découverte majeure ont été présentées lors du colloque de l'AFEAF tenu à Troyes en 1995 (Gomez de Soto et Vernou, 1999).

La mise en évidence par prospection aéroportée d'une nécropole-sanctuaire à enclos fossoyés, dont l'un (enclos I) entourait l'emplacement de la tombe, justifiait de nouvelles recherches. La campagne de 2001 avait pour dessein d'apporter les données manquantes pour une complète connaissance de l'ensemble funéraire dont cette sépulture faisait partie. Bien que la fouille du fossé n'ait pu être complètement effectuée, cet objectif peut être considéré comme atteint. De plus, la connaissance du site s'est enrichie de la reconnaissance d'un Langgräbe datant vraisemblablement du Bronze final, d'identification incertaine sur les photographies aériennes et dont l'extrémité occidentale a été



1. Report sur le plan cadastral des structures visibles sur la photographie aérienne redressée (© J. Dassié).



2. Enclos I. Second Age du Fer. lame d'épée mutilée (espace entre les flèches : écrasement du tranchant).

largement détruite par le creusement du fossé de l'enclos I, et de la détection d'un nouvel enclos curviligne invisible sur ces mêmes photographies.

Il est désormais établi que la fosse funéraire fouillée en 1994 est creusée au centre de l'enclos circulaire I et, surtout, qu'elle est unique : le dépôt de fragments osseux incinérés se limitait bien effectivement à une partie seulement des restes du défunt. La présence d'un léger édicule de bois, qui avait un temps protégé et/ou indiqué le dépôt funéraire, présumée lors de la campagne de 1994, a été confirmée.

Le fossé périphérique de l'enclos possède des caractères maintenant bien connus pour un certain nombre de sites régionaux comme plus généralement d'Europe occidentale, tels que présence vraisemblable d'une palissade, probables dépôts de fondation, restes fauniques à forte connotation symbolique (dont des fragments d'un crâne de che-

val), etc. Un gros bloc d'aspect anthropomorphe trouvé au sommet du remplissage du fossé, très près du nord magnétique actuel, pourrait être une stèle, rappelant les probables stèles brutes de Rouillet-Saint-Estèphe (Charente) (fouilles A. Boguszewski, INRAP). et à rapprocher des stèles en cippes Bordeaux (fouilles C. Sireix, INRAP). ou encore de Rouillet-Saint-Estèphe. Le mobilier céramique livré par le fossé constitue un apport certes modeste - mais non négligeable compte tenu de l'état des connaissances sur le VI^e siècle av. J.-C. en Saintonge - à la constitution de l'échelle typo-chronologique du premier Age du Fer de la région.

Une reprise du fossé au IV^e siècle av. J.-C. s'est accompagnée du dépôt d'un petit groupe d'objets composé du fragment distal d'une lame d'épée étroite et effilée ayant subi des torsions, l'amputation de sa pointe et un écrasement sur un tranchant (étude en cours par Th. Lejars) et d'une portion d'écuelle à épaulement aux fragments jointifs mais éparpillés. Cette intervention s'est effectuée dans le secteur sud-est de l'enclos, c'est-à-dire dans un emplacement à forte connotation symbolique solaire, qui coïncide d'ailleurs assez exactement avec celui des dépôts de fondation présumés du VI^e siècle.

Cet ensemble évoque ces petits dépôts d'armes mutilées dont la découverte se multiplie depuis quelques années en dehors des grands sanctuaires, et qui constituent à l'évidence autant de témoignages de pratiques culturelles. Les autres exemples du Centre-Ouest, des Pays de Loire et du Centre (Font Barbot à Pons, Charente-Maritime ; Le Chemin Chevaleret à Echiré, Deux-Sèvres ; Les Genêts à Fontenay-le-Comte, Vendée ; Beuzons à Ecoflant, Maine-et-Loire [voir O. Nillesse, Bulletins AFEAF 2001 et 2002] ; Levroux, Indre) sont plus récents que celui de Courcoury, à l'exception de ceux de Beuzons, datables de la Tène B2-C1.

Surtout, ce dépôt apporte un arrière-fond culturel inattendu à la découverte des "trésors" au début du XIX^e siècle, dans l'emprise de la nécropole ou du moins dans sa proximité immédiate : ces dépôts du II^e siècle av. J.-C. se trouvent ainsi inscrits dans un contexte dont la forte connotation religieuse avait été initiée par la mise en place d'une nécropole, probablement dès le Bronze

final, c'est-à-dire sept siècle plus tôt au moins. Une telle pérennité culturelle pluriséculaire, qui rappelle celle d'autres nécropoles-sanctuaires du Centre-Ouest, telles Antran et Civaux-Valdivienne dans la Vienne ou Ribérolles à Rivières en Charente, mérite d'être soulignée. Restituer un tel contexte pour des " trésors " celtiques est exceptionnel, surtout près de deux siècle après leurs découvertes...

Bibliographie sur le site de Courcoury

GOMEZ de SOTO J., VERNOU Chr., avec une étude de BOULESTIN B., 1999. Tombe à importations méditerranéennes du VI^e siècle près du tumulus du Terrier de la Fade à Courcoury (Charente-Maritime). *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII^e-III^e siècles avant notre ère* (actes du colloque de l'A.F.E.A.F., Troyes, 1995 ; Mémoires Société archéologique champenoise, 15), 1999 (2000), p. 137-151.

HIERNARD J., 1999. Les Santons, les Helvètes et la Celtique d'Europe centrale. Numismatique, archéologie et histoire. *Aquitania*, 16, p. 93-125 (Cet article traite des " trésors " de Courcoury et donne la bibliographie la plus à jour sur cette question).

¹ Directeur de recherche au CNRS, UMR 6566 " Civilisations atlantiques et Archéosciences ", Université de Rennes I et Université de Poitiers.

**GANNAT " LA CONTRÉE
VIALLET " (ALLIER) : LES RESTES
HUMAINS DE LA STRUCTURE 4
ET LEUR INCIDENCE SUR LA PRO-
BLÉMATIQUE DES DÉPÔTS
CÉPHALIQUES À L'ÂGE DU FER**

Bruno BOULESTIN et
Christine JOUANNET

Le site de La Contrée Viallet a fait l'objet d'une fouille archéologique préventive en 1994, dans le cadre de la construction de la bretelle autoroutière A 709. Il occupe le bas versant d'un vallon assez marqué, situé dans une zone de confins entre les Combrailles au sud et la Montagne Bourbonnaise au Nord. Cette région sera aussi, quelques siècles plus tard, une Marche entre Arvernes et Bituriges. Si la structure qui nous intéresse aujourd'hui est isolée, elle s'insère pourtant dans un site occupé dès le Paléolithique supérieur avec une halte de chasse. À l'échelle du vallon, l'occupation remonte au Paléolithique inférieur. Une occupation extensive au Bronze final III se marque par une concentration de structures de combustion de type " four polynésien " (figure 1).

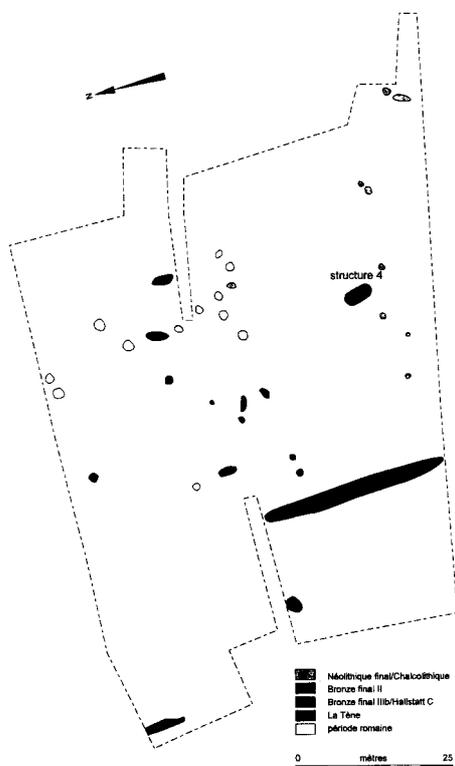


Figure 1 : Plan général du site et localisation de la structure étudiée.

Identifiée dans le rapport intermédiaire n° 3 (VERNET 1995) comme une structure du Hallstatt C, la structure 4 s'est révélée, à l'étude, appartenir à La Tène B. Cette fosse quadrangulaire à angles arrondis, creusée de 0,83 m dans le substrat et de 3,52 m x 1,87 m, correspond à une superficie de 6,60 m². Le fond en est plat et possède des traces de trou de piquets disposés le long de la paroi. Un aménagement empierré dans l'angle nord-ouest de la fosse est identifié à un accès.

La fonction première de cette fosse n'a pas pu être déterminée à la fouille. Après utilisation, le fond de la fosse a été colmaté par un dépôt conséquent de mobilier céramique, d'un peu de faune formant le niveau 3, sur à peine 0,20 m d'épaisseur (figure 2). Il n'existe aucun matériel métallique. Au centre de la fosse, un crâne humain a été retrouvé, détaché donc de tout autre élément de squelette. Rien dans la disposition du mobilier ne permettait, à la fouille, de soupçonner un geste intentionnel ou une mise en scène particulière.

La fosse a été vidée complètement, ce qui a le mérite de nous fournir un lot de 1330 tessons et de nous assurer de la présence solitaire de ce crâne. Par contre, aucune autre donnée de terrain n'a été recueillie, concernant la répartition des céramiques, les pendages, etc.

Description générale des restes humains et données biologiques

Les restes humains provenant de la structure 4 correspondent à un bloc crânio-facial – tête osseuse privée de la mandibule –

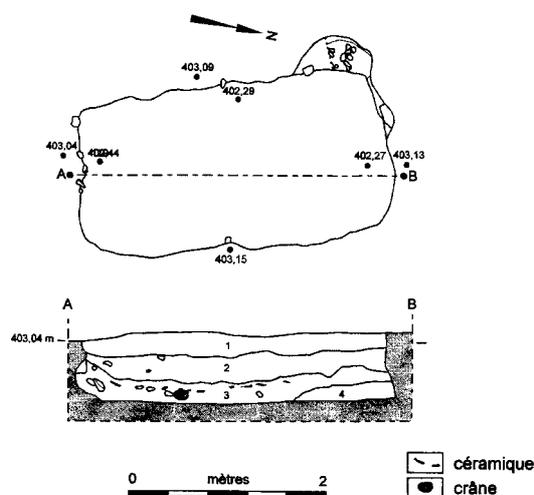


Figure 2 : Plan et coupe de la fosse 4

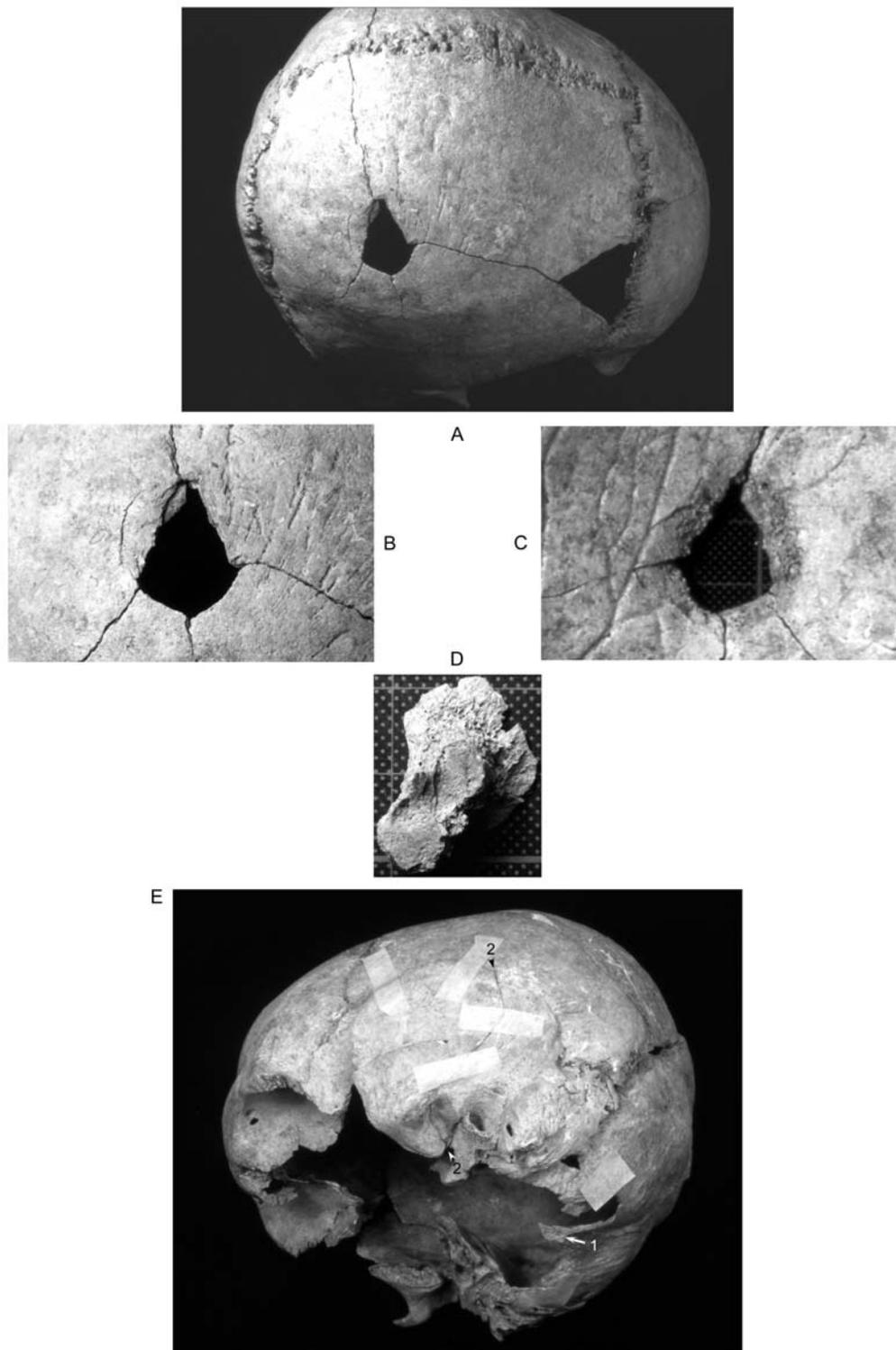


Figure 3 : Le crâne humain de la fosse 4.

A : Vue supéro-latérale droite.

B : Détail de l'embarrure pariétale droite, vue exocrânienne.

C : Détail de l'embarrure pariétale droite, vue endocrânienne.

D : Fragment de pariétal détaché, vue exocrânienne.

E : Aspects de la fracturation du temporal gauche et de la base du crâne.

quasiment complet. Hormis quelques esquilles appartenant aux parties les plus fragiles du crâne, ne manquent en effet qu'un fragment de cinq centimètres carrés environ de la portion antérieure du pariétal droit, une partie du sphénoïde et les deux arcades zygomatiques, tous cassés anciennement. L'absence des troisièmes molaires supérieures, perdues post-mortem, les alvéoles correspondantes étant libres, doit également être signalée. Toutes les autres dents sont présentes sur l'arcade maxillaire. Tous ces éléments ont pu disparaître à l'occasion de remaniements anciens, mais il est également possible qu'ils aient été perdus à la fouille. La conservation des pièces osseuses est très bonne : le stade de météorisation, coté selon l'échelle définie par A. K. Behrensmeyer (1978 : 151), est de zéro ; l'observabilité (BOULESTIN 1999 : 108) est de 100 % ; l'érosion du cortex (ib. : 109) est au stade 0, cela sur toutes les surfaces.

Le crâne appartient à un sujet adulte : la suture sphéno-basilaire est totalement fermée et non visible. L'âge au décès précis est par contre difficile à déterminer. La synostose des sutures crâniennes, qui est nulle, est un trop mauvais indicateur pour être utilisé seul et l'unique autre argument qui pourrait être mis en avant pour estimer l'âge, la présence d'une lésion d'arthrose modérée de l'articulation temporo-mandibulaire droite, n'est guère plus fiable.

Les caractères de robustesse du crâne, bien que modérément accentués, sont tous en faveur du sexe masculin : la glabelle est marquée (classe 4 de P. Broca), les reliefs du planum nuchale sont bien formés, quoique la protubérance occipitale externe soit moyenne (classe 2 de P. Broca) ; les arcades sourcilières sont également marquées, les bosses frontales et pariétales faibles ; l'écaille frontale est assez fuyante et les bords supraorbitaires sont nettement arrondis.

Au final, le crâne de Gannat est donc celui d'un adulte de sexe masculin très probablement décédé après trente ans.

Les modifications osseuses

Modifications de surface

Les seules modifications osseuses de surface

observables sur le crâne sont des dégradations d'origine végétale, qui se présentent sous la forme de réseaux dendritiques irréguliers. Ces modifications sont visibles sur les faces endocrânienne et exocrânienne – mais il faut rappeler que la pièce a été retrouvée fragmentée. Elles comprennent des ensembles d'âges différents : certaines marques sont très fraîches, contrastant par leur patine avec le reste de l'os ; d'autres paraissent plus anciennes, qui ont une patine proche de celle de la surface corticale.

Bien que le crâne ait fait l'objet d'un examen systématique sous loupe binoculaire à faible grossissement (x10), nous n'avons retrouvé aucune modification de surface d'origine humaine, ni sur la face endocrânienne, ni sur la face exocrânienne.

Fracturation

Plusieurs lésions de fracturation sur os frais sont observables sur le crâne.

La première d'entre-elles est une embarrure située dans la région centrale du pariétal droit, approximativement au niveau de la bosse pariétale (figure 3-A). Elle se présente comme un orifice globalement lancéolé, mesurant 20,5 millimètres dans son grand axe, frontal, et 14,5 millimètres dans l'axe perpendiculaire. Les bords de l'orifice sont très réguliers sur la face exocrânienne, à l'exception du bord postérieur qui montre un écrasement avec enfoncement de l'os cortical, limité par une fissure en arc de cercle, ainsi qu'une esquille incomplètement détachée (figure 3-B). Par contre, sur la face endocrânienne les bords sont irréguliers et il existe sur tout le pourtour de la lésion un arrachement de la table interne, sur une largeur qui atteint parfois presque le centimètre (figure 3-C). À partir de l'orifice naissent quatre lignes de fracture radiaires, qui se prolongent jusqu'aux bords du pariétal. L'ensemble de ces caractéristiques morphologiques réalisent un aspect qui est tout à fait typique d'un coup violent porté sur un crâne frais (BOULESTIN 1999 : 63 ; GALLOWAY 1999 : 68).

De façon tout à fait heureuse, la lésion précédente est également documentée par le fragment osseux arraché par le choc, retrouvé avec le reste du crâne (figure 3-D). Il s'agit d'une pièce de 24,1 millimètres de longueur

et 16,8 millimètres de largeur, qui s'adapte parfaitement dans l'orifice décrit plus haut dont elle constitue le " négatif ", sans toutefois le combler complètement. De fait, sur cette pièce la lame externe présente une surface réduite, tandis que la lame interne, qui répond à l'arrachement observé sur la face endocrânienne du pariétal, est plus importante.

Par ailleurs, la pièce porte, sous la forme d'un écrasement de la lame externe, la trace très nette de l'outil qui servit à percuter le crâne (figure 3-D). Cette trace, qui se prolonge d'ailleurs très légèrement sur la zone écrasée bordant postérieurement l'orifice pariétal, permet de restituer la forme de l'extrémité de cet outil : elle consiste en une sorte de rectangle aux angles arrondis, mesurant environ 12,5 millimètres de longueur et 6,0 millimètres de largeur moyenne. Le type de l'objet auquel pourrait correspondre cette description n'a pour l'instant pas été précisément identifié.

La base du crâne montre une fracturation tout à fait inhabituelle. En premier lieu, les parties latérales de l'occipital sont cassées en plusieurs fragments qui présentent, à des degrés divers, des zones de desquamations. Dans ces zones, la fracturation de l'os ne s'est donc pas faite perpendiculairement à la voûte, mais presque parallèlement à elle, avec un clivage entre tables et diploé. Cet aspect est particulièrement net au niveau des bords dorso-latéraux du foramen magnum (figure 3-E, flèche 1). Situées dans des régions où l'épaisseur de la voûte crânienne est relativement faible, ces desquamations restent toutefois d'interprétation délicate.

Beaucoup plus significative est la fracturation des temporaux. Des deux côtés du crâne, de façon tout à fait symétrique, il existe une ligne de fracture qui naît dans la fissure pétrotympano-squameuse (" scissure de Glaser "), traverse la fosse mandibulaire en arrière du tubercule articulaire et parallèlement à lui, coupant au passage le processus zygomatique, puis remonte sur la partie squameuse selon une direction postéro-supérieure, avec une inclinaison d'environ 45° par rapport au plan horizontal (figure 3-E, flèches 2).

Ce type de fracture de la base du crâne est absolument atypique d'un choc survenu sur

os sec, et il est tout à fait inhabituel de le rencontrer sur des restes anciens. Jusque-là, nous l'avons uniquement observé dans l'assemblage mésolithique des Perrats (BOULESTIN 1999 : 182 et pl. IX et X) et sur certains crânes gaulois de Montmartin, où le front de fracture était toutefois légèrement plus postérieur, passant par la fissure pétrotympanique et l'épine supraméatique (BOULESTIN, DUDAY 1997 : 202). Par contre, ces schémas se rencontrent fréquemment en contexte médico-légal, sur des crânes ayant subi des traumatismes d'origine accidentelle ou criminelle.

Enfin, les deux arcades zygomatiques portent également des stigmates de fracturation sur os frais. Ceux-ci prennent la forme de desquamations qui touchent le processus zygomatique de l'os temporal droit, au-dessus du tubercule articulaire, et, dans une moindre mesure, les deux os zygomatiques à la naissance de leur processus temporal. Ces lésions témoignent de l'application de forces de pliage sur les arcades, probablement par le fait de coups contondants.

Discussion et interprétation

Les modalités du dépôt

Si quelques fragments appartenant à la tête osseuse sont manquants, mais probablement perdus secondairement, la présence dans la structure de certains éléments est en faveur d'un crâne déposé relativement peu de temps après la mort, en tout cas à un moment où il subsistait encore suffisamment de tissus mous pour les retenir. Ces éléments sont les dents monoradiculées, qui ont toutes été retrouvées, les pièces fracturées de la base du crâne et la pièce détachée par le choc pariétal, dont la surface est nettement inférieure à celle du foramen magnum et qui était donc susceptible de sortir sans difficulté de la cavité crânienne. Le dépôt de Gannat correspondrait donc au dépôt primaire d'une tête encore partiellement ou totalement pourvue de ses chairs, plutôt qu'à l'ensevelissement d'un crâne complètement sec. Précisons cependant deux points importants : d'une part, la conclusion précédente n'est pas incompatible avec l'hypothèse d'une tête décharnée extérieurement, mais ayant conservé ses structures molles

internes ; d'autre part, elle n'implique pas un enterrement immédiat après le décès, un délai de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, entre la mort et l'enfouissement étant parfaitement concevable.

Le fait que nous n'ayons retrouvé aucune trace directe de décollation ne saurait aller contre notre conclusion et signifier que le prélèvement de la tête fut réalisé sur un cadavre déjà décomposé : nous avons en effet démontré qu'une décollation pouvait parfaitement être réalisée sans laisser la moindre marque sur le bloc crânio-facial, même en cas de section au niveau du rachis cervical haut (BOULESTIN 1994). Notons a contrario que l'absence totale de trace de décarnisation sur les os ne peut constituer un argument, dans un sens ou dans l'autre, dans la discussion du moment du dépôt : bien des modes de décharnement ne laissant pas de marque sont possibles.

L'absence, notable, de la mandibule dans la structure peut trouver deux explications : soit elle n'y fut jamais déposée, soit elle en fut retirée secondairement. Même si notre préférence va à la première hypothèse, il est bien difficile de dire quelle est en réalité la bonne. Notamment, l'absence de toute trace de découpe pouvant se rapporter à l'ablation de cet os ne signifie en rien qu'il fit l'objet d'un prélèvement secondaire, après décomposition de la tête, car tant les données recueillies en boucherie animale que celles provenant de l'assemblage des Perrats montrent que détacher la mandibule du bloc crânio-facial laisse essentiellement, sinon exclusivement, des traces sur la première et non sur le second (BOULESTIN 1999 : 188).

Les interventions sur le corps

En dehors de l'évidente décollation du cadavre, les interventions sur le corps que nous devons discuter sont celles qui ont entraîné les fractures du crâne décrites plus haut.

L'embarure pariétale droite, tout d'abord, pose peu de difficultés interprétatives quant à son mécanisme qui ne laisse guère de place au doute. Cette catégorie de fracture, dite " déprimée ", est la conséquence d'un coup violent de haute vélocité, porté avec un objet de masse ou de taille relativement faible

(GALLOWAY 1999 : 68). L'aire impactée nous donne d'ailleurs ici une idée du type d'objet qui fut utilisé pour assener le coup.

La fracturation bien particulière des temporaux et de la base du crâne est d'interprétation plus délicate. À Montmartin, où des lésions comparables, mais sur un schéma légèrement différent (cf. supra), avaient été observées, nous avons proposé l'hypothèse de fractures consécutives à des coups violents portés de bas en haut sur les mandibules pour les désolidariser du crâne (BOULESTIN, DUDAY 1997 : 204). Cette hypothèse nous semblait également pouvoir expliquer les enlèvements à " l'emporte-pièce " tout autour du foramen magnum, qui avaient également été relevés et dont se rapprochent d'ailleurs les lésions de la base relevées sur le crâne de Gannat. Pour la série des Perrats, où cette fois les fractures étaient tout à fait identiques à celles que nous avons décrites plus haut, nous avons envisagé un autre mécanisme, celui de coups portés latéralement sur la racine des processus zygomatiques (BOULESTIN 1999 : 182). Cette dernière hypothèse pourrait être confortée par les données de l'anthropologie judiciaire, qui montrent que de tels schémas de fractures sont souvent dus à des coups latéraux. Toutefois, cette relation n'est pas systématique et en réalité ce type de lésion n'est pas un bon indicateur du site d'impact.

En définitive, nous pouvons envisager deux cas de figure. Soit un seul coup violent porté sur la voûte crânienne a entraîné à la fois l'embarure pariétale, les fractures de la base et celles des temporaux. En faveur de cette hypothèse, nous pouvons avancer que la fracture temporale droite est en parfaite continuité avec un des traits de fracture radiaires originaire de la lésion pariétale, dont elle pourrait bien constituer une diffusion à la base. Cela n'est pas le cas à gauche, mais il est possible d'envisager un coup suffisamment violent pour avoir entraîné une lésion par contrecoup. Si cette explication permet de rapporter la quasi-totalité des lésions à un seul geste, elle ne rend toutefois pas compte des fractures des deux arcades zygomatiques, aussi un second cas de figure doit-il être évoqué : celui de plusieurs coups portés indépendamment, l'un au niveau pariétal, le ou les autres latéralement. Notre conviction est que cette dernière hypothèse

doit être préférée à la précédente, mais il est difficile de la confirmer.

Discussion générale

L'étude anthropologique du crâne de Gannat nous permet de franchir un niveau interprétatif en nous autorisant à passer de la reconstitution des modalités de son dépôt, déjà bien particulières, à partir des données du terrain, à celle des traitements infligés à la personne à laquelle ce crâne appartenait. Nous pouvons en effet affirmer que cette personne fut victime d'un ou plusieurs coups violents assenés sur la tête. Si la place chronologique de ce(s) coup(s) par rapport à la mort est, comme toujours dans de pareils cas, difficile à établir, il est certain que tous étaient fatals à très court terme et que l'embarrure pariétale, qui chevauche le réseau vasculaire méningé postérieur, a entraîné une mort quasi immédiate si elle est survenue ante mortem.

Quant aux raisons qui motivèrent cette agression, elles sont bien entendu hypothétiques, mais quelques propositions peuvent être avancées. La topographie de la lésion pariétale, postéro-latérale droite et haute, qui indique comme étant le plus probable un coup porté par derrière par un droitier, ses caractéristiques intrinsèques et la nature de l'instrument utilisé pour frapper, amènent inmanquablement à évoquer en premier lieu une mise à mort. Cette hypothèse n'est cependant pas la seule envisageable : celles d'un outrage à un cadavre, d'une pratique funéraire particulière, voire d'un simple assassinat sont également recevables. Seule l'éventualité d'une blessure reçue au cours d'un combat paraît pouvoir être éliminée : les caractéristiques énoncées plus haut ne vont guère dans ce sens.

Les possibilités qui nous sont offertes pour poursuivre notre réflexion sont pour l'instant réduites. Parmi les dépôts céphaliques en fosse de l'Âge du Fer, bien rares sont ceux qui ont été correctement examinés et Gannat fait ainsi figure d'exception. De fait, il nous est aujourd'hui impossible de dire si ici les agressions sur le corps constituent un épiphénomène isolé, qui resterait alors extrêmement difficile à expliquer, ou si elles sont le reflet d'un comportement plus répandu, d'une véritable association entre mode de

dépôt particulier et traitement du corps. L'exemple de Gannat montre donc que si nous voulons faire progresser la problématique de ces dépôts céphaliques et mieux appréhender les attitudes qui les guidaient, il est impératif que nous étudions en détail l'ensemble des restes humains issus de ces structures, car seule la récurrence de certaines observations nous permettra de faire la part entre des faits isolés et des comportements plus systématiques.

Conclusion

Déjà remarquable par son contexte de découverte, le crâne de Gannat présente en outre plusieurs particularités anthropologiques qui viennent témoigner de l'existence d'une agression du corps survenue peu avant ou après la mort. Il est pour l'instant difficile de dire si la structure 4 de Gannat constitue en cela un cas unique ou si, au contraire, elle ne fait que refléter des pratiques associant communément interventions sur le corps et mode de dépôt particulier de la tête. Mais nous pouvons tout à fait espérer qu'à l'avenir la multiplication des données nous permette de progresser dans nos réflexions, ce qui bien évidemment passe par l'examen anthropologique systématique et orienté des dépôts céphaliques de l'Âge du Fer.

Bibliographie

- Behrensmeyer 1978** : BEHRENSMEYER (A. K.) (1978) – Taphonomic and ecologic information from bone weathering. *Paleobiology*, vol. 4, n° 2, 1978, p. 150-162.
- Boulestin 1994** : BOULESTIN (B.) – La tête isolée de la grotte du Quéroy : nouvelles observations, nouvelles considérations. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 91, n° 6, 1994, p. 440-446.
- Boulestin 1999** : BOULESTIN (B.) – *Approche taphonomique des restes humains. Le cas des Mésolithiques de la grotte des Perrats et le problème du cannibalisme en préhistoire récente européenne*. British Archaeological Reports International Series 776, Oxford : Archaeopress, 1999.

Boulestin, Duday 1997 : BOULESTIN (B.), DUDAY (H.) – Les restes humains. *In* : BRUNAUX (J.-L.), MENIEL (P.), *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du III^e au II^e s. av. J.-C.* Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme (DAF ; 64), 1997, p. 161-173, 202-206.

Galloway 1999 : GALLOWAY (A.) – *Broken Bones: Anthropological Analysis of Blunt Force Trauma.* Springfield : Charles C. Thomas, 1999.

Vernet 1995 : VERNET (G.) dir. – *Structures fossoyées protohistoriques. Habitat du Paléolithique supérieur. Gannat " La Contrée Viallet " (03 118 004 AP)(Allier). Fouille du site N° 10 15/03/1994 – 30/09/1994. Rapport intermédiaire n° 3.* Clermont-Ferrand : Service régional de l'archéologie, 1995, multicopié.

L'OCCUPATION PROTOHISTORIQUE
DU PLATEAU DE L'ARTENSE
(AUVERGNE)
L'EXEMPLE DES STRUCTURES
TUMULAIRES.

Fabien DELRIEU,
Bertrand DOUSTEYSSIER

Une opération de prospection thématique, basée sur la problématique des tertres funéraires protohistoriques, a été menée en 2001 sur le Plateau de l'Artense (Auvergne). Le but de cette opération était d'essayer de mettre en évidence la présence de tumulus sur un plateau qui, apparemment, en semblait dépourvu. Ce "vide" archéologique, qui tranchait singulièrement avec les extraordinaires densités de sites rencontrées sur les massifs voisins du Cézallier et du Cantal, ne s'explique que par une recherche archéologique extrêmement peu active dans le secteur. Le contraste avec le massif du Cézallier tout proche est d'autant plus remarquable que ce dernier bénéficie d'une désormais longue tradition de recherche à laquelle a très largement contribué A. Vinatié avec près de 40 ans de prospections pédestres et plusieurs milliers de tumulus recensés.

Présentation de la zone

Situé aux confins des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, le plateau de l'Artense est bien individualisé. Il est barré au Nord par le massif volcanique du Sancy dont il n'est en fait que le versant sud occidental, à l'ouest le haut cours de la Dordogne le sépare du plateau corrézien au niveau de Bort-les-Orgues, alors qu'à l'est et au sud le cours de la Rhue le distingue nettement des massifs du Cézallier et du Cantal. Sa surface totale avoisine les 400 km.

Les altitudes extrêmes du plateau sont de 700 m au-dessus de Champs-sur-Tarentaine à 1200 m à Charreyre sur la commune de Picherande. L'altitude moyenne se situant entre 900 et 1000 m. La partie septentrionale du plateau, au contact du massif du Sancy, est la plus élevée (de 1000 à 1200 m). C'est également la plus plane avec des reliefs peu marqués. Cette zone s'étend de Picherande à Saint-Genès-Champespe du nord au sud et

de La-Tour-d'Auvergne à Egliseneuve-d'Entraigues d'ouest en est. La partie méridionale du plateau correspond à une zone où les altitudes sont moins élevées (de 500 à 1000 m) mais où le relief est plus marqué, notamment par des vallées en gorge qui découpent nettement le paysage.

Une des caractéristiques du plateau est la présence systématique de buttes rocheuses de faible amplitude et de dépressions souvent comblées par des tourbières. Il ne s'agit que du résultat d'une longue activité glaciaire qui a façonné le paysage : c'est en Artense que se situaient les glaciers les plus importants du Massif Central et ceux qui descendaient le plus bas en altitude. C'est pour cette raison qu'il est courant de trouver des paysages de type glaciaire à seulement 500 m d'altitude. Le paysage apparaît comme ouvert au dessus de 1000 m ; ce sont ces zones qui ont fait l'objet d'observations poussées au cours des prospections, au détriment des zones plus basses, beaucoup plus boisées. Ce choix méthodologique trouve sa justification dans la nécessité de couvrir un maximum de terrain dans un temps assez restreint.

Méthodes

En l'absence de tumulus à vérifier, et ce malgré une étude documentaire approfondie, il a fallu adapter une technique permettant de déterminer rapidement les zones "prospectables". Le préliminaire a donc été d'effectuer un cheminement motorisé, à faible allure, sur les routes et chemins du secteur. Cette technique, déjà largement pratiquée dans la plaine de la Limagne (Puy-de-Dôme) pour la découverte des sites gallo-romains a permis d'appréhender très rapidement le terrain et de recenser des anomalies de terrain (bosses, buttes, indices phytologiques) qui après vérification ont révélé dans de nombreux cas des structures tumulaires.

Des prospections pédestres systématiques, avec un écartement d'une cinquantaine de mètres entre les prospecteurs ont également été effectuées. L'utilisation de jumelles, sur les terrains sans végétation permet d'augmenter l'écartement entre les personnes sans pour autant diminuer l'efficacité des prospections.

Résultats

Les tumulus

Sur l'ensemble du plateau de l'Artense, il a donc été possible de découvrir et de cartographier 295 tumulus. Sur cet ensemble, 255 font partie intégrante d'une nécropole clairement définie. Le volume moyen de ces tertres est de 12,46 m³ ce qui est légèrement supérieur au 10,32 m³ mis en évidence pour le Cézallier cantalien (Delrieu 2000). La structure des tertres en Artense est comparable avec celle décrite pour le Cézallier. Les matériaux utilisés étant invariablement de la terre et des blocs de basalte ou de granit. Il faut cependant signaler la présence, sur la commune de Saint-Genès-Champespe de trois tumulus uniquement constitués de terre.

L'architecture des tumulus de l'Artense est également très proche de celle décrite pour le Cézallier. S'il est difficile de discerner des éléments architecturaux précis en dehors de la fouille, plusieurs types de structures peuvent être mis en lumière :

- des délimitations en pierre, de type couronne qui sont composées de blocs importants
- quelques blocs sommitaux qui peuvent signaler la sépulture
- un blocage de pierres très dense

Il a également été possible de créer une typologie de ces tumulus en fonction de leur volume. Trois grandes catégories de tertres ressortent de l'étude :

- les tumulus les plus modestes, qui représentent 75% de l'ensemble des structures. Leur volume ne dépasse pas 10 m³. Ces tertres sont les plus caractéristiques des zones d'altitude en Auvergne.
- Les tertres intermédiaires dont le volume varie de 10 à 50 m³.
- Les tumulus les plus importants, dont le volume est compris entre 50 et 300 m³, sont eux très rares et souvent isolés.

Cette classification tripartite du volume des tertres correspond, là encore, à celle mise en évidence sur le massif du Cézallier.

Les nécropoles

La majorité des tertres découverts prend place dans des nécropoles de taille très variable. Au cours de la prospection 2001, cinq grands ensembles funéraires comprenant de 10 à 82 tumulus ont été découverts. Les très grandes nécropoles du massif

Cantalien (168 tertres à Vernols et sans doute près de 500 à Trizac) semblent absentes du plateau de l'Artense. Il faut également remarquer que plus une nécropole est importante, plus les tertres qui la composent sont de taille modeste.

A l'intérieur même des nécropoles, il est possible de discerner des éléments d'organisation assez caractéristiques :

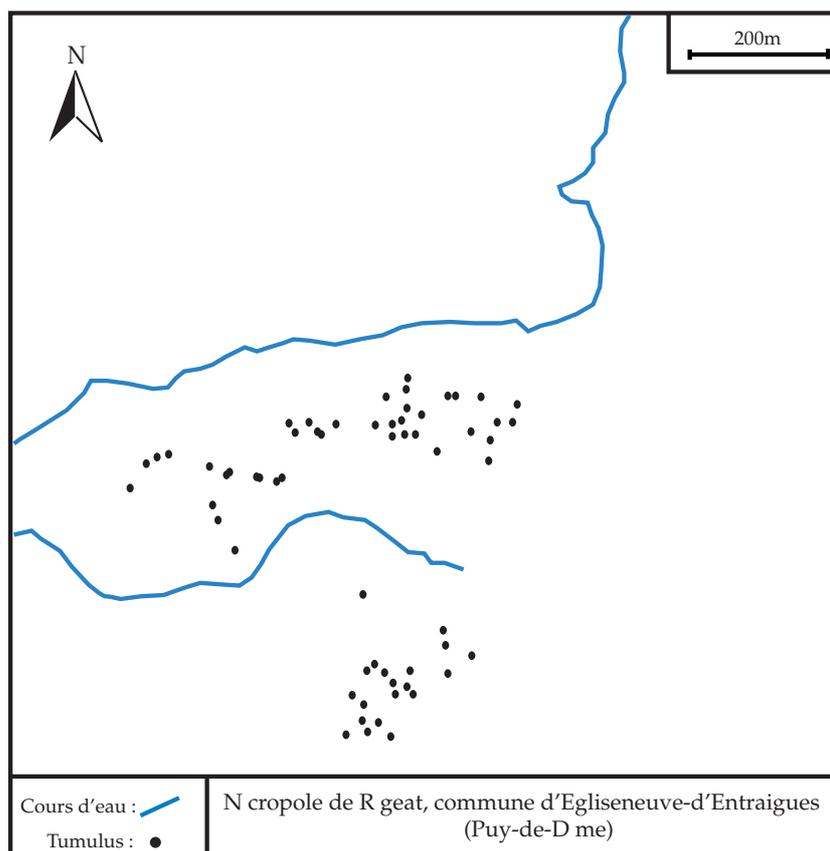
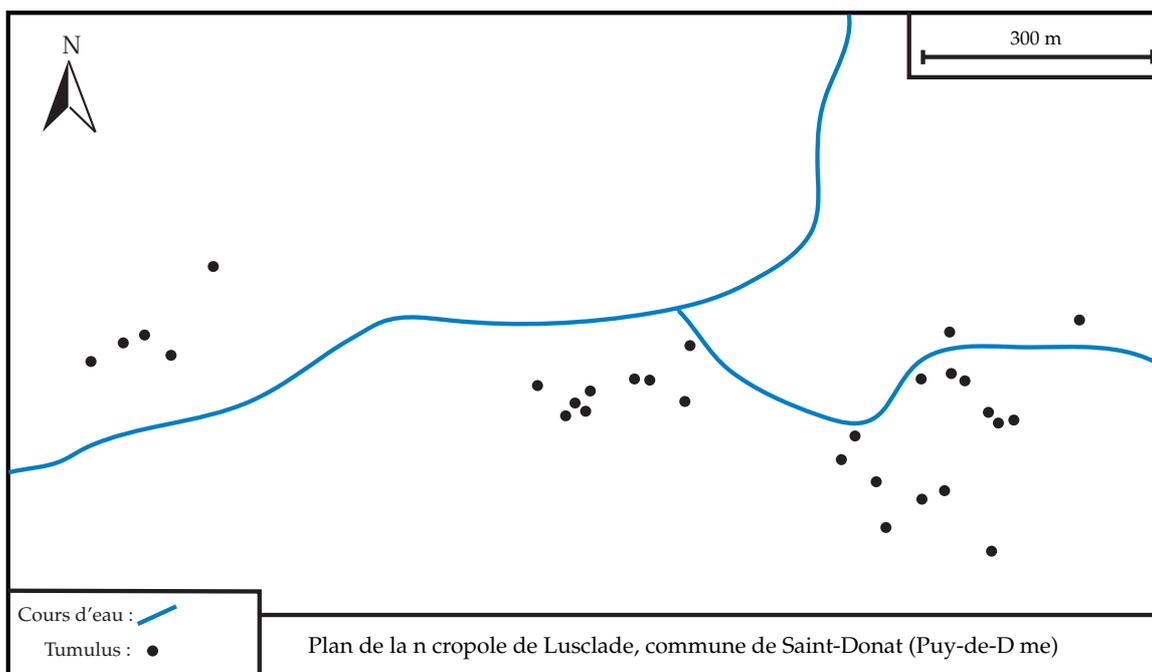
- les alignements de tumulus sont très fréquents. Ils sont constitués de 4 à 11 tertres. Les tumulus qui les constituent sont souvent de taille modeste.
- Des compartiments très nets ont été mis en évidence. Ils sont généralement composés de 4 à 8 tumulus. Ces tertres sont souvent petits mais régulièrement implantés autour d'une structure plus importante.
- Les grands compartiments peuvent être composés de plusieurs dizaines de tertres. Les tumulus intermédiaires y sont souvent représentés.

Si ces systèmes d'organisation sont clairement discernables dans les plans de nécropole, il est très hasardeux d'en définir la nature. Leur fonction peut être liée à une problématique familiale. Un vecteur de dépendance sociale peut être également envisagé.

Il est également possible de discerner quelques éléments d'organisation dans la carte générale de répartition des tumulus. Les nécropoles sont essentiellement présentes dans la partie nord-est du plateau. Un espacement régulier semble exister entre les plus grosses nécropoles. En effet, une distance variant de 3,5 à 5 km sépare les ensembles funéraires entre eux. Ils forment ainsi un maillage assez régulier à l'intérieur de la zone d'étude.

Conclusions / perspectives

L'Artense, et plus généralement l'ouest du massif auvergnat, apparaît donc comme un laboratoire exceptionnel où les vestiges archéologiques sont parfaitement fossilisés. La prospection thématique initiée en 2001 a permis de montrer l'existence de structures tumulaires sur le plateau de l'Artense. Ces structures, présentes en grand nombre, peuvent aussi bien être groupées qu'isolées. Les prospections au sol ont donc démontrées que le plateau était occupée à une époque qui doit correspondre à la fin de l'âge du Bronze



ainsi qu'au Ier Age du Fer, même si en l'absence de fouille il est très difficile de se prononcer sur la chronologie. L'occupation mise en évidence concerne exclusivement le monde des morts ; faut-il y voir une utilisation de la montagne uniquement à des fins funéraires ? Il apparaît beaucoup plus vraisemblable que l'habitat protohistorique est présent sur le plateau de l'Artense mais qu'il

n'a pas encore été caractérisé. L'utilisation de matériaux de construction périssables est peut être à l'origine de l'absence de découverte de ce type de site au cours des prospections, mais il faut également prendre en considération les problèmes méthodologiques. Il convient d'ailleurs de souligner la présence, au sein même des nécropoles, de petits bourrelets en terre dessinant des

formes quadrangulaires, avec une " entrée ". Ce type de structure est bien différent des burons dits " en peigne " que l'on attribue généralement à l'époque médiévale. Une de ses formes quadrangulaire a notamment été identifiées très récemment sur la nécropole de Trizac (15) située sur le tout proche plateau du Cantal. Ces structures sont elles contemporaines des nécropoles ? et si oui ont elles une fonction d'habitat ou bien un rôle directement lié au rituel funéraire. Il est incontestable qu'une des clés de la compréhension du phénomène tumulaire de la région passe par une vision plus générale de l'occupation du sol. Pour cela il faut multiplier les méthodes d'approche : des études palynologiques, à partir de carottes prélevées dans les tourbières, sont notamment prévues. Elles devraient permettre de se faire une idée sur l'occupation du sol au 1er Age du Fer.

En outre, en 2002, sur la commune de Vernols (15) un tumulus et une structure carrée située au milieu d'une grande nécropole, dont le plan a été dressé en 2000 (Delrieu 2000), vont être fouillés. Pierre-Yves Milcent poursuivra également la fouille d'un gros tumulus à Vèze (15). La mise en série des premières données de fouille, auxquelles il faut ajouter les résultats déjà obtenus en 2001 (Milcent et al. 2001), devrait permettre de progresser sur la voie d'une meilleure compréhension du phénomène tumulaire en Auvergne.

Bibliographie

Delrieu 2000 : DELRIEU (F.). - *Etude spatiale et caractérisation des tertres funéraires protohistoriques du nord-est du Cantal (communes d'Allanche, Vernols et Chalinargues)*. Mémoire de maîtrise d'histoire Ancienne, Université de Clermont-Ferrand II - Blaise Pascal, 2000, 3 tomes, 450 p.

Delrieu 2001 : DELRIEU (F.).- *Les nécropoles tumulaires en France*. Mémoire de DEA de Préhistoire, Université de Paris I- Panthéon-Sorbonne, 2001, 2 tomes, 300 p.

Delrieu, Dousteysier 2001 : DELRIEU (F.), DOUSTEYSSIER (B.).- *Les tumulus sur le plateau de l'Artense, campagne de prospection 2001*. Document final de synthèse, 2001, 1 tome, 250 p..

Milcent 1998: MILCENT (P.-Y.). - *Recherches sur le premier âge du Fer en France centrale*. Thèse de doctorat, Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, Préhistoire-

Anthropologie-Ethnologie, 1998, 1 tome, 836 p.

Milcent et al. 2001 : MILCENT (P.-Y.), DELRIEU (F.), DOUSTEYSSIER (B.). - *Tumulus et labours en moyenne montagne d'Auvergne : la nécropole protohistorique de la Croix de Baptiste, communes d'Allanche et Vèze (Cantal)*. DFS de la campagne de fouilles programmées du 02/06/ au 30/06/2001. Université de Toulouse II - Le Mirail, Toulouse, 1 tome, 95 pages.

**LE SITE DU BOIS DU CHÂTELARD
(RIVIÈRES, CHARENTE) : UN SITE
DE HAUTEUR À REMPART
CALCINÉ.**

ISABELLE KEROUANTON

Le site du Bois du Châtelard semble, malgré une topographie inhabituelle, être passé pendant longtemps à travers les mailles du filet des historiens ou archéologues locaux. Il faut en effet attendre le milieu des années 1990 pour que le site archéologique soit signalé, et l'année 2000 pour qu'une première évaluation du site soit entreprise. Cette 1^{ère} campagne d'évaluation s'est poursuivie l'an dernier par des fouilles plus étendues sur le rempart lui-même.

Le site, localisé dans le karst de La Rochefoucauld, au nord-est d'Angoulême, est implanté sur une petite butte calcaire, se dressant à environ 500 m de la Tardoire (affluent de la Charente) et surplombant le ruisseau du Bandiat aujourd'hui asséché sauf en période hivernale. Cette butte se repère bien dans le paysage : elle constitue en effet une petite colline boisée, rompant avec les champs environnants. Son altitude maximale est de 94 m, l'altitude minimale de 80 m : soit une élévation d'une quinzaine de mètres au-dessus de la plaine.

Le plateau sommital est de faible superficie : environ 50 m sur 80 m, soit moins d'un hectare. Les pentes du plateau sont assez raides, avec une inclinaison moyenne de 50° à 60°. Au pied de ce plateau, sur la bordure nord et est du site, après un replat de quelques mètres, un talus forme ressaut avant la reprise de la pente jusqu'au niveau de la plaine. Le talus qui n'est pas visible dans la partie ouest du site, présente des interruptions. La plus notable se situe au nord-est, et forme une entrée en pince inversée : le talus, après avoir contourné le plateau pendant plusieurs dizaines de mètres, part perpendiculairement à celui-ci. Si l'entrée à l'intérieur de l'enceinte constituée par le talus se faisait probablement par cette pince (ce que seules des fouilles complémentaires permettraient d'affirmer), l'entrée sur le plateau lui-même, protégé par un rempart, n'est pas certaine.

La campagne d'évaluation en 2000 a été consacrée à la fouille d'une tranchée parallèle à l'axe de la pente : du talus jusqu'au plateau. La coupe effectuée montre un talus triangulaire composé de pierres, un profond fossé, et un rempart, implanté sur le bord du plateau.

Le talus, de profil triangulaire, s'élève à 1,40 m au-dessus du comblement actuel du fossé. Son emprise réelle au sol, notamment côté externe, ne peut, dans l'état actuel des fouilles, être déterminée. La pente externe du talus rejoint, sans rupture visible en surface, la pente naturelle de la colline. Mais on peut lui supposer une base minimale de 6 mètres.

Notons qu'un trou de poteau a été mis au jour sur ce talus. Il s'ouvre côté externe du talus, à 2,20 m du sommet du talus. La largeur du poteau devait être de 25 à 30 centimètres. Il conviendrait, au cours d'une nouvelle campagne de fouille, d'étendre la surface de fouille dans cette zone afin de repérer la trace d'une éventuelle palissade, ou d'une construction sur poteau de bois.

Il est impossible, à ce jour, de préciser la datation de ce talus : ni le contexte stratigraphique, ni le mobilier recueilli, ne le permettent.

Dans la zone concernée par l'évaluation de l'année 2000, le fossé se marque en surface par une légère déclivité entre le talus et la pente du plateau. Mais rien ne laissait présager la présence d'un fossé d'une telle importance (plus de 3 m de profondeur). L'histoire du fossé est complexe : la stratigraphie du remplissage, composé presque uniquement de pierres de différents modules, mêlées à de la terre infiltrée, est de lecture difficile. Notons toutefois que du mobilier gallo-romain et Artenac a été retrouvé dans les plus basses couches (connues, puisque le fond n'a pas été atteint, pour des raisons de sécurité) : ainsi, il est assuré qu'à la période gallo-romaine le fossé était encore très nettement visible. Notons également la présence de plusieurs fragments de briques quadrangulaires dans ce fossé.

Situé en bordure de plateau, le rempart est constitué de deux murs de pierres sèches, avec parement externe soigneux et comble-

ment interne de terre très sableuse et noyau de chaux. Le rempart est conservé sur près d'un mètre de hauteur, soit entre 10 et 15 assises de pierres. La largeur totale de l'emprise du rempart est de plus de 5 mètres, avec des murs externe et interne de moins d'1 m de large et un comblement interne de près de 3 m.

Les murets sont tous deux construits de la même manière avec un parement extérieur très soigné : des plaquettes ont été régulièrement empilées. Le mur lui-même est constitué de blocs disposés sans ordre apparent. Certains de ces blocs ont été rougis par l'action du feu, mais leur disposition à l'intérieur du mur ne semble pas indiquer une calcination in situ de ces blocs. Côté interne du rempart, les murs ne présentent pas de parement bien visible. On peut toutefois deviner ce parement en coupe : il est constitué de blocs de différentes tailles, et non plus de plaquettes comme pour la partie visible du rempart.

Après une zone intermédiaire, composée de terre très sableuse et de quelques blocs de pierre, le cœur du rempart est constitué par une masse très indurée de chaux.

Cette zone calcinée se présente comme une banquette d'environ 2 à 3 m de large sur une hauteur de plus d'1 m. Ses bords interne et externe sont sub-verticaux ; côté interne, un «décollement» de la chaux fausse cette verticalité, tandis que côté extérieur, la masse présente un léger fruit vers l'extérieur.

Le noyau de chaux, très compact, est constitué par des blocs calcaire noyés dans de la «chaux». La présence de ces blocs non transformés pose problème. Il faut également noter la présence d'argile cuite à l'intérieur de cette masse.

Dès 2000, nous avons pu noter la présence de ruptures nettes dans cet ensemble. L'absence de charbons ou de restes de poutres nous avait alors empêchée de conclure à la présence de poutres. Les fouilles 2001 nous ont permis de préciser nos observations sur ces ruptures qui se révèlent être de véritables «tunnels» ou conduits passant au cœur de la chaux. Pendant la campagne 2001 nous avons pu effectuer la fouille partielle d'un de

ces conduits. Celui-ci est situé au milieu du noyau de chaux et présente une courbe régulière. Comblé jusqu'à une bonne dizaine de centimètres de son sommet, le conduit se poursuit vers l'intérieur du site. Une ouverture oblique vers le haut débouche hors de la zone calcinée. Cette ouverture est légèrement excentrée par rapport à la suite de la cavité que la fouille n'a pas fini de dégager. Le remplissage de ce conduit est, dans la partie superficielle, très aéré et bouleversé par de nombreux terriers. A une vingtaine de centimètres du sommet de ce remplissage, il faut noter la présence de dalles calcaires, disposées les unes à côté des autres. Au fond de la cavité visible en coupe, et dans la partie centrale, elles sont posées à plat, et légèrement inclinées vers l'ouverture supérieure. Dans l'ouverture elle-même, elles sont verticales et sur la tranche.

Il n'est pas dans notre propos d'apporter ici une réponse à toutes les questions qui naissent, inévitablement, face à une telle structure, mais d'exposer les problèmes posés par ce nouveau site calciné et les éléments qu'il apporte.

Ainsi que nous l'avons dit, le rempart se présente sous forme de deux murs de pierres, entre lesquels se trouve un important massif calciné. Ce massif est constitué d'une masse très compacte de chaux dans laquelle se trouvent des blocs de calcaire qui paraissent intacts. Par ailleurs, si quelques pierres sont effectivement rougies dans les murs externe et interne, leur répartition à l'intérieur de ceux-ci n'est pas régulière et ne semble pas indiquer une calcination sur place de ces pierres.

Si la calcination ne s'est pas effectuée sur place, la présence de blocs quasiment intacts à l'intérieur de la masse de chaux ainsi que la non calcination des plaquettes et blocs des murets pourrait s'expliquer. Mais il faudrait sans doute alors considérer que la chaux a été élaborée en un autre point du site, mélangée ensuite à des blocs et coulée entre les deux murets. Technique qui paraît ignorée des périodes protohistoriques. De plus, comment expliquer dans ce cas, cette zone intermédiaire située entre les murets et la masse de chaux ? et la présence des conduits ?

Par contre, il est possible d'envisager qu'un talus a été entassé sur l'emplacement médian du futur rempart. Ce talus aurait été constitué de roche plus ou moins broyée dans laquelle des blocs plus gros, reliés par de l'argile, assureraient une certaine cohésion. L'ensemble aurait alors été calciné à une température relativement peu élevée et / ou de faible durée, ce qui expliquerait la faible transformation des gros blocs. Il est possible que cette calcination ait été effectuée entre deux murs en mottes de gazon, de façon à assurer une moindre déperdition de chaleur. L'absence de gradient thermique peut s'expliquer si l'on admet cette hypothèse.

Une fois la calcination terminée, les murets externe et interne auraient été construits et la zone intermédiaire grossièrement comblée. Il ne restait plus alors qu'à arroser l'ensemble ayant subi l'action de la chaleur. La chaux vive se transforme en chaux éteinte qui, en présence du dioxyde de carbone atmosphérique, redonne le calcaire (improprement appelé chaux) que nous observons aujourd'hui. Une partie de cette chaux éteinte est faiblement soluble ; son écoulement comble les interstices et assure la cohésion de l'ensemble.

La présence des conduits suggère que la calcination s'est faite sur place, à l'aide d'un foyer placé dans la masse centrale. La ventilation de l'ensemble se serait faite par une cheminée placée latéralement à la voûte du conduit que nous avons commencé à vider. Toutefois, les fouilles n'ayant pas permis de suivre intégralement ces conduits, il est impossible, dans l'état actuel, de comprendre véritablement ce système.

De plus, la question est de savoir comment la voûte de ces conduits a pu tenir sous le poids d'1 m de calcaire et ne pas s'effondrer lors des mouvements de la matière dus à la chauffe. La fouille du conduit visible dans la coupe n'a pu être achevée, mais il apparaît que la voûte est constituée de blocs actuellement solidement implantés dans la chaux. Il est possible que la voûte était construite en pierres sèches et maintenue par le poids des matériaux posés sur elle. Après la calcination, on peut envisager que ce conduit a été grossièrement rempli, tant par de la terre que par des dalles calcaires.

La datation du rempart n'est, dans l'état actuel de nos connaissances, pas assurée. Nous attendons les résultats de datation C14 qui devraient préciser la datation de la calcination du noyau central.

Notons toutefois que des niveaux antérieurs à l'édification de ce rempart ont été repérés ; le mobilier, céramique et lithique, indique une datation à l'Artenac. La fouille n'a pas permis de préciser ce point jusqu'à présent, mais des indices indiquent qu'un premier rempart, constitué de blocs, certains très gros, existait vraisemblablement dès cette période, en bordure du plateau. Le rempart calciné repose sur ce premier rempart.

Enfin, afin de circonscrire la datation de ce rempart calciné, notons qu'un niveau d'occupation datable par un abondant mobilier céramique de la Tène ancienne a été mis au jour à l'intérieur de l'enceinte, jouxtant le muret interne. Il est certes un peu prématuré de rapporter la construction du rempart calciné à cette occupation, mais cela est assez tentant. D'autant que le site du Camp d'Affrique, à Messein (Meurthe-et-Moselle), a livré un rempart calciné assez proche du nôtre et datable du Hallstatt Final.

Les premiers travaux réalisés sur le site inédit du Bois du Châtelard sont assez encourageants. Dès la première campagne d'évaluation, nous avons eu la surprise de trouver un site peu perturbé (alors que nous craignons une grande érosion du plateau), muni d'un système défensif relativement impressionnant. Certes, le rempart n'est ni très épais, ni très haut, contrairement à d'autres sites plus orientaux. Toutefois la faible superficie du plateau (moins d'un hectare) ne laissait pas présager un tel système défensif, composé, rappelons-le, d'un talus de pierres (avec palissade ou construction sur poteau de bois vers le sommet), d'un profond fossé et d'un rempart calciné. Dans l'état actuel des connaissances, après deux petites campagnes de fouille réalisées par une équipe toujours très et trop restreinte, il n'est pas possible de préciser la chronologie de ce site. Le Bois du Châtelard a connu une première occupation dès le Néolithique, avec, déjà, un premier rempart. Au cours de l'Âge du Bronze, le site est encore fréquenté, bien qu'aucun niveau en place n'ait pu être

mis au jour dans la faible surface fouillée. Quelques témoins de la fin de l'Age du Bronze sont cependant connus.

Enfin, le site connaît vraisemblablement une occupation intense au début du Second Age du Fer, ainsi que le montre l'épais niveau mis au jour à l'intérieur de l'enceinte, et ce, sur une très faible surface de fouille. Rien ne permet toutefois d'affirmer, bien que cela soit très tentant, que la construction du rempart calciné date de cette période.

La poursuite des fouilles devrait permettre de mieux préciser la chronologie de l'occupation du site, tout en nous apportant des données complémentaires quant à la compréhension technique de la calcination du rempart et de l'organisation interne de celui-ci.

**LES OCCUPATIONS PROTOHISTORIQUES ET ANTIQUES
DE LA ZAC " OBJECT'IFS SUD " A IFS
(CALVADOS)**

Elven LE GOFF

Une vaste opération de fouille archéologique s'est déroulée entre janvier 2000 et février 2001 sur le projet de la zone d'activité artisanale " Object'Ifs Sud ", localisée au sud du périphérique de l'agglomération caennaise. Le projet concerne un ensemble de vestiges archéologiques organisé sur environ 50 hectares et révélé lors de survols aériens de la zone depuis le milieu des années 1980. Les résultats obtenus à ce jour viennent confirmer la complexité du gisement archéologique et témoignent de la densité des occupations humaines qui se sont succédées à travers les âges dans ce secteur de la plaine de Caen.

Les premières traces d'une occupation humaine sur le secteur remontent au début de la période de l'âge du Bronze, soit vers -1800 avant J.-C. L'insuffisance des éléments recueillis ne permet toutefois pas de caractériser la réelle nature du site. En revanche, les éléments plus concrets d'une zone d'habitat apparaissent pour la fin de l'âge du Bronze et le Premier âge du Fer. Ils consistent en une série de structures de stockage encavées, probablement de denrées alimentaires (silos à grains). Quelques constructions sur poteaux plantés ont également été reconnues dans le secteur sans qu'elles puissent être rattachées avec certitude à cette période historique. Relativement dispersés, les vestiges semblent caractériser une occupation spatiale plutôt lâche de l'habitat, sans limites bien définies. On notera pour cette période, la présence d'éléments traduisant une activité métallurgique du bronze (creuset et fragments de moules divers, dont un moule d'épée).

La fin du Premier âge du Fer voit l'apparition des premiers enclos, à fossés suffisamment profonds pour être encore aujourd'hui conservés. Ils se présentent ainsi comme les premiers jalons de la structuration du paysage d'un petit terroir qui continuera à se développer et s'affirmera les siècles sui-

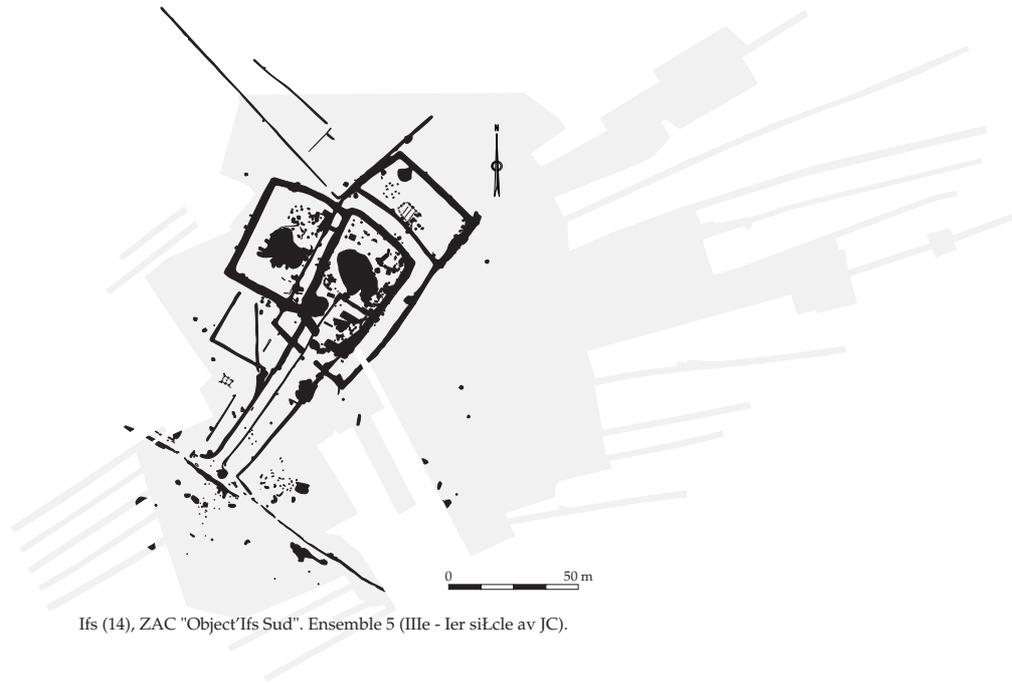
vants, au cours de la période gauloise.

C'est, en effet, au cours de cette dernière période que va se développer sur plusieurs hectares un paysage agraire constitué de parcelles liées à l'élevage ou aux cultures. Il s'organise orthogonalement de part et d'autre d'axes majeurs, constitués de chemins rectilignes et parallèles orientés nord-ouest/sud-est, qui traversent le projet de la zac et se poursuivent au-delà. Ces chemins desservent deux ensembles agricoles distants d'environ 200 m. Le plus vaste (ensemble n°6), dans le sud de la zone d'étude, est formé d'une série d'enclos accolés correspondant vraisemblablement à une ou plusieurs unités d'exploitations agricoles (hameau ?) évoluant entre le Vème siècle et le Ier siècle avant J.-C. Au nord de celles-ci, se raccrochant à un second chemin parallèle, une deuxième ferme s'insère également dans le maillage agraire (ensemble n°5). Son occupation remonte au minimum au début du IIIème siècle avant J.-C. et perdure jusqu'au Ier siècle avant J.-C. On notera la découverte exceptionnelle sur celle-ci d'un dépôt monétaire à la fin de l'époque gauloise. Chacun des deux ensembles agricoles présente, après abandon, les traces d'une occupation antique précoce (dépotiers de mobiliers, fours).

Enfin, une nouvelle exploitation agricole s'implante au nord de la ZAC au cours de la période gallo-romaine (Ier et IIème siècle après J.-C.). Celle-ci reprend les orientations des enclos du Premier âge du Fer (probablement encore perceptibles à l'époque) et va développer de nouvelles limites agraires.

Ainsi, l'ensemble des éléments archéologiques témoigne d'une occupation dense et vraisemblablement continue sur une période d'environ un millénaire, les vestiges reflétant une évolution progressive de la mise en valeur d'un paysage agraire.

L'intérêt de cette opération archéologique est sans nul doute d'avoir pu travailler sur de larges espaces avec des moyens de terrassement importants. La réalisation de larges décapages " hors-sites " préalablement reconnus (espaces qui sont bien souvent délaissés lors des travaux archéologiques) a



Ifs (14), ZAC "Object'Ifs Sud". Ensemble 5 (IIIe - Ier siÈcle av JC).



Ifs (14), ZAC "Object'Ifs Sud". Ensemble 6 (Ve - Ier siÈcle av JC).

notamment permis de révéler un certain nombre d'éléments de liaisons (chemins entre autres) permettant de comprendre l'articulation entre les différents établissements de la zone d'étude. De la même façon, de nombreux ensembles funéraires insoupçonnés, disséminés sur l'ensemble du secteur de la ZAC (petits enclos, ou petits groupes d'inhumations parfois associées à quelques incinérations) ont été mis au jour. Certains d'entre eux ont pu être rattachés directement aux fermes laténiennes. Les premières observations montrent de toute évidence une relation très marquée entre ces contextes funéraires et l'ensemble du réseau viaire proto-historique

Les études complémentaires (en cours) des différentes structures archéologiques domestiques, funéraires et des divers et abondants mobiliers récoltés (céramiques, faune, coquillages, monnaies, parure, outillage ...) permettent, ainsi, d'aborder les grandes étapes de la structuration d'un terroir agricole entre 900 avant J.-C. et 150 après J.-C., illustrant les principales mutations sociales et culturelles de la société rurale de ce secteur de l'Ouest de la France.

Elven LE GOFF
Chargé d'étude, INRAP grand-Ouest

PUBLICATIONS DES COLLOQUES DE L'A.F.E.A.F.

1 1977 SENS

Les Sénons à la lumière des dernières découvertes.

Publié par la Société Archéologique de Sens, 1979.

2 1978 SAINT QUENTIN

Non publié

3 1979 CLERMONT-FERRAND

Le Deuxième Age du Fer en Auvergne et dans le Forez.

Publié par l'Université de Sheffield (J. Collis éd.), 1982.

4 1980 CHALONS-SUR-MARNE

L'Age du Fer en France septentrionale.

Mémoires de la Société Archéologique Champenoise, N°2, 1981.

5 1981 SENLIS

Les Celtes dans le Nord du Bassin Parisien.

Revue Archéologique de Picardie, N°1, 1983.

6 1982 BAVAY et MONS (Belgique)

Les Celtes en Belgique et dans le Nord de la France.

Revue du Nord, N° spécial, 1984.

7 1983 RULLY (CHALON-SUR-SAONE)

Les Ages du Fer dans la vallée de la Saône.

Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est, 6e supplément, 1985.

8 1984 ANGOULEME

Actes du VIIIe colloque sur les Ages du Fer.

Aquitania, Supplément 1, 1986.

9 1985 CHATEAUDUN

a) Partie de Revue Archéologique du Centre de la France, tome 28, 1989, pp. 7-54

b) **Les Viereckschanzen.** Archéologie Aujourd'hui. Editions Errance, 1989.

10 1986 CHAMBERY

Les Alpes à l'Age du Fer.

Revue Archéologique de Narbonnaise, Supplément 22, 1991.

11 1987 SARREGUEMINES

Archéologie en Sarre, Lorraine et Luxembourg.

Archaeologia Mosellana, tome 2, 1993.

12 1988 QUIMPER

Les Gaulois d'Armorique.

Revue Archéologique de l'Ouest, Supplément 3, 1990.

13 1989 GUERET

Le Berry et le Limousin à l'Age du Fer, Association pour la recherche archéologique en Limousin, 1992.

14 1990 EVREUX

Les Celtes en Normandie.

Revue Archéologique de l'Ouest, Supplément 6, 1993.

15 1991 PONTARLIER et YVERDON (Suisse)

L'Age du Fer dans le Jura.

Cahiers d'Archéologie Romande n°57, 1992.

16 1992 AGEN

L'Age du Fer en Europe sud-occidentale, *Aquitania*, t12, 1994

17 1993 NEVERS

A paraître

18 1994 WINCHESTER

Society and iron age Europe

Actes du 18ème colloque AFEAF

Winchester (avril 1994)

Edited by J. Collis

J.-R. Collis Publication

Sheffield 2001

19 1995 TROYES

Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VIIe-IIIe siècles avant notre ère,

Mémoire de la Société Archéologique Champenoise, n°15, Supplément au Bulletin n°4, 1999.

en vente sur commande au Secrétariat de l'AFEAF – c/o Musée d'Archéologie – 25, rue Richebourg – 39 000 LONS-LE-SAUNIER

20 1996 COLMAR-MITTELWIHR

A paraître

21 1997 CONQUES-MONTROZIER

Archéologie de la mort, archéologie de la tombe au Premier Age du Fer, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 5, 2000.

Aspects de l'Age du Fer dans le Sud du Massif central, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 6, 2000.

22 1998 GERONE

Els productes alimentaris d'origen vegetal a l'edat del Ferro de l'Europa Occidental : de la producció al consum, Sèrie monogràfica 18, Museu d'Arqueologia de Catalunya Girona, 1999

L'hàbitat protohistòric a Catalunya, Roselló i Lluçanès Occidental. Actualitat de l'arqueologia de l'edat del Ferro, Sèrie monogràfica 19, Museu d'Arqueologia de Catalunya Girona, 1999

23 1999 NANTES

A paraître

24 2000 MARTIGUES

À paraître

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFEAF

03/06/2001

NOM Prénom	Fonction	fin de mandat
DAUBIGNEY Alain	Président	2004
DUVAL Alain	Président d'Honneur	
FLOUEST Jean-Loup	Vice-Président	2003
LAMBERT Marie-Jeanne	Secrétaire général	2003
OLIVIER Laurent		2004
LOURDAUX Sylvie	Trésorière	2002
MENIEL Patrice	Trésorier adjoint	2003
CHAUSSERIE-LAPREE Jean		2004
COLLIS John		2002
DUNNING Cynthia		2004
GOMEZ DE SOTO José		2004
GRUAT Philippe		2002
JOUANNET Christine		2004
LAMBOT Bernard		2002
LE BIHAN Jean-Paul		2003
MALRAIN François		2002
RAPIN André		2003
SAN JUAN Guy		2002
VAGINAY Michel		2004

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE DE L'ÂGE DU FER

**SECRETARIAT :
Musée d'Archéologie
25 rue Richebourg
39 000 LONS-le-SAUNIER**

tél : 03 84 47 12 13

fax : 03 84 24 30 34

**(la correspondance doit être adressée au secrétariat)
Textes collectés et mis en page par F. Malrain, C. Jouannet.**